

LE ROCHER

C'EST LE CHRIST

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X



BULLETIN ROMAND
DU DISTRICT DE SUISSE

F S S P X

N°136 ·· AVRIL - MAI 2022



ÉDITORIAL

Le 9 février 2022, à l'audience générale, le pape François a rappelé : « *Nous devons accompagner jusqu'à la mort, mais non provoquer la mort, ni aider à quelque forme de suicide.* »

Il répond à ceux qui, en train de légiférer sur la fin de vie, croient pouvoir trouver dans le "suicide assisté" un moyen de faire obstacle à la légalisation de l'euthanasie. (cf. p. 23)

La France a déjà voté deux lois sur la fin de vie, et elle le fait encore aujourd'hui, au moment où, précisément, les hôpitaux se battent pour faire survivre des milliers de patients.

Ce pseudo droit "à une fin de vie libre et choisie", tout comme les textes "renforçant le droit à l'avortement", sont pensés comme des gestes politiques, des signes de progrès. (cf. p. 37)

On présente des cas objectivement terribles pour nous convaincre de l'opportunité de l'euthanasie, mais la réalité, c'est qu'elle concerne à plus de 90 % des personnes âgées...

Le suicide assisté et l'euthanasie menacent directement l'existence des soins palliatifs (cf. p. 20). Ceux-ci, avec la foi, nous permettent, comme le fit un homme de chez nous tout donné à Dieu (cf. p. 42), d'accepter notre état et notre mort avec sérénité.

abbé Claude Pellouchoud



SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Lettre du Supérieur de district 3

Le Supérieur général reçu par le pape 6

LA PAROLE DE MGR LEFEBVRE

Le prêtre est fait pour l'autel 7

VIE DE L'ÉGLISE

Le prix du silence 11

SOCIÉTÉ

"Tempête dans le bocal" 17

Les pro-euthanasie jouent sur nos peurs 20

L'Église ne peut approuver le suicide assisté .23

VIE DE LA TRADITION

Action de carême 2022. 25

Le cours Saint-Thomas d'Aquin 27

Journal de route du district. 31

Dans notre courrier 36

PETITE REVUE DE PRESSE

Nouvelles de Suisse et d'ailleurs 37

UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

Le père Léon Veuthey (1896-1974) 42

TÉLÉGRILLES

Découvrez un auteur et son livre. 48

ANNONCES

Le camp Saint-Joseph à Zinal 41

Pèlerinage d'Ecône à Véroliez. 47

Les retraites en Suisse romande. 50

LA FRATERNITÉ EN SUISSE

Les prieurés et les prêtres de la FSSPX 51

HORAIRE DES MESSSES pour la Suisse

occidentale 52

Photos : couverture, le P. Girard avec ses élèves, relief de Raphael Christen, Fribourg ; le pape François entouré des abbés B. Paul-Joseph et V. Ribeton le 4 février 2022 © FSSP ; portrait du P. Girard par Jean-Baptiste Bonjour (1850) © Musée d'art et d'histoire de Fribourg/DR.

Éditeur : Abbé Thibaud Favre

Rédaction : **Le Rocher c'est le Christ**



Abbé Claude Pellouchoud

Prieuré du Sacré-Cœur

Route des Lacs 25

CH - 3960 Sierre

Tél. +41 (0)27 / 455 53 22

Mail : rocher@fsspx.ch



LETTRE CIRCULAIRE AUX FIDÈLES DE SUISSE

Bien chers fidèles,

Deux sujets nous tiennent spécialement à cœur en cette fin de Carême et durant le temps de la Passion.

Tout d'abord, il y a bien entendu la prière pour les vocations. Comme vous le savez, c'est l'intention qui nous accompagne tout au long du Carême, en particulier par l'assistance à la messe et la récitation du chapelet, afin de demander au Bon Dieu de susciter dans nos familles de nombreuses et saintes vocations religieuses. Je tiens à remercier tous les fidèles pour la générosité qui a animé cette croisade jusqu'à présent et je ne peux qu'encourager à la poursuivre encore plus intensément pour ces derniers jours du temps du Carême.

Le second sujet nous fait changer totalement de perspective : il s'agit de la vocation du 15 mai prochain, dont le but est d'introduire le consentement présumé du don d'organe. Evidemment, quelques garde-fous sont donnés et, selon les termes de la loi, le don d'organe ne sera pas imposé à celui qui refuse ou dont la

famille atteste le refus, mais on veut introduire comme principe que toute personne est automatiquement considérée comme donneur d'organes. C'est un sujet un peu technique et où il convient de bien distinguer ce qui doit l'être. Mais pour un chrétien, un principe de base doit rester bien clair : il n'est pas possible de retirer un organe vital d'une personne qui n'est pas décédée, c'est-à-dire dont on n'a pas la certitude – autant qu'on puisse l'avoir – de la séparation du corps et de l'âme.

Même si les vocation sur des sujets mettant en cause la loi naturelle et la loi divine se multiplient ces derniers temps et se soldent presque systématiquement par des échecs, ne perdons pas courage et ne manquons pas de nous mobiliser pour faire connaître ce sujet autour de nous et empêcher que cette nouvelle injustice devienne la norme dans notre pays.

Vocation et dons d'organes... malgré les apparences, il y a quand même plusieurs points communs entre ces deux sujets. Evidemment, non pas en

ce qui les concerne directement, mais bien plutôt sur notre manière de les aborder, ainsi que sur les principes qui soutiennent finalement tout notre agir.

En effet, pour ces deux sujets, il nous faut remonter à la notion de bien commun pour bien les comprendre. C'est la notion qu'il nous faut plus que jamais remettre à l'honneur.

Dans la réponse à l'appel de la vocation, le jeune homme ou la jeune fille sacrifie quelque chose de son bien propre pour répondre à l'appel de Dieu. Que ce soit son indépendance, le désir légitime de fonder un foyer et d'avoir des enfants, tout cela est offert pour répondre à une vie plus parfaite dans le but de sauver son âme et de nombreuses autres.

D'un point de vue purement humain, c'est une folie et un non-sens de sacrifier sa vie pour Dieu et le prochain. Cela a, en revanche, tout son sens pour le bien commun de l'Eglise et le salut des âmes. Il en est de même pour le soldat qui donne sa vie en vue de défendre sa patrie : c'est un non-sens au regard de sa famille qui pourrait perdre un fils, un époux ou un père, dont l'importance n'est pas à démontrer. Mais le bien commun

de la patrie l'exige et si toute la peine humaine est compréhensible, voilà un héros qui a tout donné pour sauver sa patrie et qui a sauvé de nombreuses vies par son sacrifice.

On peut en dire de même dans le don d'organe : d'un côté on voit tel jeune homme ou telle jeune fille en danger de mort imminente faute d'un organe vital, alors que, d'un autre côté, on a un jeune accidenté dont le cerveau est irrémédiablement endommagé et qui n'a plus que quelques minutes à vivre. Qui pourrait bien s'opposer à une transplantation où tout le monde semble pouvoir y gagner et que

l'amour du prochain le plus élémentaire semble exiger ? Justement ! Le bien commun exige que l'on s'oppose avec fermeté à toute atteinte à la loi naturelle, sans quoi ces règles n'ont plus de raison d'être et chacun choisira ce qui lui semble bon. Le jeune homme accidenté n'est pas encore mort, même s'il va irrémédiablement mourir. Pour pouvoir prélever un organe vital, il faudrait le maintenir avec un minimum de vie... et la lui prendre ! Si donc tuer un innocent était permis, même s'il était presque mort, alors le principe de tuer un innocent serait validé et le mot « presque » finirait par être laissé à



l'interprétation de chacun. La défense des principes chrétiens demande parfois des choix douloureux voire héroïques, elle est cependant la seule manière de bien agir sur le long terme et de garder la conscience tranquille.

Maintenant, si on va au-delà de l'idée de la défense du bien commun, ces deux sujets que sont la croisade des vocations et le don d'organes nous invitent aussi à une vision surnaturelle des réalités. Il nous faut considérer les choses en toute vérité, dans la véritable charité, selon le plan de Dieu et non dans une vision utilitariste de la vie ou dans une perspective de bienveillance humanitariste, sorte d'amour citoyen qui a remplacé l'amour de charité dans la société.

Ainsi, pour la vocation ! On entend tellement de nos jours que la seule chose qui compte, ce serait d'accomplir ses rêves. De tels rêves de vie facile, poursuivis sans réflexion profonde, ne rendront jamais heureux, au contraire d'une réalité acceptée avec peine mais réflexion, qui sera source de paix et peu à peu de bonheur. Car la seule chose qui compte pour un chrétien, c'est d'accomplir la volonté de Dieu. Si le bon Dieu nous appelle vraiment, si les signes suffisent pour y faire penser, si on a mûri notre réponse dans le silence et la réflexion, alors on aura toutes les grâces pour y répondre et toutes les grâces pour se sanctifier.

Tant mieux si le bon Dieu fait concorder nos souhaits avec la réalité ! Mais ce n'est pas toujours le cas et il faut prendre garde de ne pas nous tromper sur ce qui nous est nécessaire. Il faut en être conscient.

Et pour reprendre le thème du don d'organe, selon quels critères calculons-nous qu'une vie ne vaut plus la peine d'être vécue ? Si chaque seconde est un cadeau de Dieu, que savons-nous de l'usage qu'une personne peut en faire ? Sommes-nous conscients que cela peut changer profondément toute son éternité ?

De même, le soulagement de la souffrance est une perspective tout à fait normale et compréhensible, l'apaisement de la douleur est même souhaitable. Mais là encore, pour le chrétien, si Dieu permet la souffrance, c'est qu'il annexe une foule de grâces et de mérites à l'acceptation courageuse et chrétienne de cette situation. Une telle vision de la vie est évidemment absolument incompréhensible pour notre monde. Mais il est capital pour nous de la remettre en honneur et de l'avoir en estime.

Chers fidèles, que cette croisade pour les vocations nous mobilise pleinement, de même que cette votation contre la présomption automatique en faveur du don d'organes ! Soyons aussi persuadés qu'au-delà de la réalité de l'un ou l'autre cas particulier, c'est la société chrétienne que nous

défendons. Si le résultat des urnes n'est pas toujours à la hauteur de nos espérances, les mérites de nos efforts ne seront jamais oubliés.

Je ne peux que vous inviter à profiter de richesse de la liturgie des semaines à venir, à veiller au moins une heure ou plus avec le Sauveur au cours des cérémonies du Triduum

Sacré. Après deux années au cours desquelles certains d'entre vous n'ont pu y participer qu'en partie, il nous est donné cette année d'en bénéficier totalement : ne manquons pas d'en profiter pour notre propre bien et pour le salut des âmes.

ABBÉ THIBAUD FAVRE



SUPÉRIEUR GÉNÉRAL

LE SUPÉRIEUR GÉNÉRAL REÇU PAR LE PAPE FRANÇOIS AU VATICAN

Le mardi 8 février 2022, don Davide Pagliarani, Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X, s'est rendu à Rome et a pu, à cette occasion, rencontrer personnellement le pape François qui l'a reçu au cours d'une audience privée, durant une demi-heure environ.

L'entrevue, tout à fait informelle, fut très courtoise et elle a permis au Supérieur général de se présenter au Saint-Père, qu'il voyait pour la première fois. Cette rencontre fut l'occasion de montrer toute la détermination de la Fraternité à servir l'Eglise au milieu de la crise actuelle. L'abbé Pagliarani a eu l'opportunité de bien expliquer au Pape que tout ce que la

Fraternité fait n'a d'autre but que de rendre ce service. Evidemment, des chers souvenirs de part et d'autre en Argentine ont été évoqués.

Cette visite du Supérieur général au Saint-Père correspondait à un souhait de longue date que les circonstances de ces derniers mois avaient malheureusement rendu difficile à réaliser.

Ne manquons pas de prier pour les autorités de l'Eglise et tout particulièrement pour le Saint-Père. Que par ces suffrages, la Tradition retrouve tous ses droits dans l'Eglise, et que le plus grand nombre d'âmes en bénéficient pour faire leur salut ! ✍️

LE PRÊTRE EST FAIT POUR L'AUTEL, POUR AMENER LES ÂMES AUTOUR DE L'AUTEL



Qu'est-ce qui fait la dignité du prêtre, qu'il est vraiment un homme à part des autres, qu'il n'est plus un homme comme les autres ?

La Providence, dans sa Sagesse, prépare toutes choses de longue date. Aussi, mes biens chers amis, vous qui allez recevoir les ordinations aujourd'hui, ordres mineurs, sous-diaconat, prêtrise, veuillez jeter un regard sur la préparation que la Providence, que Dieu dans sa Sagesse, a voulu que vous fassiez avant de recevoir ces ordinations.

Action de grâce

Il faut qu'aujourd'hui vos âmes soient dans l'action de grâce pour tout ce que vous avez reçu de Dieu, tous les dons, toutes les grâces que le bon Dieu vous a faites. Songez à vos familles chrétiennes, remerciez Dieu de les avoir ici présentes, et si des membres de votre famille ont déjà été rappelés par le Bon Dieu au Ciel, soyez certains qu'aujourd'hui vos parents sont au milieu de nous et qu'ils se réjouissent avec vous des ordinations que vous allez recevoir. Pour vous chers amis, qui venez d'au-delà des mers, qui avez quitté

votre grand pays d'Amérique pour recevoir ces ordinations, vous n'avez pas la joie d'avoir vos parents qui vous entourent. Mais voyez comme vous êtes accueillis ici par Monseigneur Adam qui a eu la gentillesse et l'amabilité de nous permettre de venir dans cette paroisse¹, accueillis aussi par le cher Monsieur le Curé [Henri Bonvin] qui a ouvert si largement

(1) La première année de spiritualité a commencé à Ecône en octobre 1970 avec l'accord de Mgr Nestor Adam, évêque de Sion, résultant des entretiens que Mgr Lefebvre et Me Roger Lovey avaient eus avec lui depuis 1969... Vers le 20 décembre 1970, Mgr Lefebvre prend la décision d'installer le séminaire à Ecône mais ne veut rien entreprendre sans l'autorisation de Mgr Adam qui donne son accord lors d'une entrevue le 26 décembre 1970. Mgr Adam rendit plusieurs visites à Ecône : 30 avril 1971, 17 février 1972 et 8 mars 1972. C'est dans ce climat de bonne entente entre Mgr Lefebvre et Mgr Adam que purent avoir lieu ces ordinations à Fully.

les portes de son église pour nous accueillir également, et puis par toute la population que je tiens à remercier aujourd'hui particulièrement de son accueil si aimable et de venir partager notre joie et nos prières. Aussi, chers amis, ce sera pour vous un peu votre famille. Ces personnes qui sont ici et qui se réjouissent avec vous, qui prieront avec vous, remplaceront les parents qui sont restés au loin. Et je profite de ces paroles pour remercier aussi tous ceux qui ont collaboré d'une manière ou d'une autre à la préparation de cette belle cérémonie. Ainsi, soyez dans l'action de grâce, remerciez le Bon Dieu, et si toutefois dans votre préparation tout n'a pas été parfait, si vous n'avez pas toujours correspondu aux grâces du Bon Dieu, eh bien que votre cœur s'humilie aussi devant Notre Seigneur, devant le Bon Dieu pour lui demander pardon. Et vous savez que Notre-Seigneur ne rejette pas le cœur contrit et humilié : *Cor contritum et humiliatum, Deus, non despicies*².

Le prêtre et la très sainte Vierge Marie

Et maintenant il nous est bon de jeter un regard sur le présent. Voici que, dans quelques instants, vous allez recevoir des grâces extraordinaires, surtout vous mes chers amis qui allez être ordonnés prêtres. Prêtres du Seigneur, prêtres comme Notre
(2) Psaume 50:19.



Seigneur Jésus-Christ, prêtres pour continuer le sacerdoce de Notre Seigneur Jésus-Christ, quelle grâce extraordinaire ! Comment est-il possible que des hommes, des pauvres créatures comme nous sommes puissions recevoir des grâces aussi riches, aussi abondantes que celles du sacerdoce. Aujourd'hui, malheureusement, on parle du sacerdoce de tant et de tant de manière qu'on ne sait plus ce qu'est le prêtre, on oublie ce qu'est le prêtre. Et c'est pourquoi je voudrais faire une comparaison, que je vous ai déjà d'ailleurs faite mes chers amis : rapprocher les dons qui ont été faits à la très sainte Vierge Marie et qui sont faits également aux prêtres.

D'où découlent les privilèges, toutes les grâces que la très sainte Vierge a reçues ici bas ? – De sa maternité divine. C'est parce que Marie a été mère de Jésus qu'elle a été immaculée dans sa conception, qu'elle a été toujours vierge, qu'elle a été élevée dans le Ciel par son Assomption. Toutes les grâces que Marie a reçues, elle les tient de sa maternité divine,



parce qu'elle a été mère de Jésus. Elle qui a porté Jésus dans son sein. Dieu pouvait-il faire une plus grande grâce à une créature ici-bas, porter le Fils de Dieu, le Fils de Dieu !

Faire descendre Jésus sur l'autel

Eh bien mes chers amis, vous, prêtres, quelle est la source de votre dignité ? Qu'est-ce qui fait que vous êtes vraiment des hommes à part des autres, que vous n'êtes plus des hommes comme les autres ? Parce que, par les paroles que vous prononcerez à la consécration vous avez le pouvoir extraordinaire de faire descendre Jésus sur l'autel. Comme la Vierge Marie a prononcé son *fiat* et à ce moment-là Jésus est descendu en elle, ainsi, vous, prêtres du Seigneur, lorsque vous prononcez les paroles de la consécration, vous faites de nouveau descendre Jésus sur la terre, sur nos autels. Voilà ce qui fait votre dignité, voilà ce qu'est le prêtre, voilà toute la raison essentielle et fondamentale du prêtre : continuer le sacrifice de la croix, continuer le sacrifice de Notre-Seigneur sur nos autels en faisant en sorte que Jésus soit là présent : la même victime qui était sur la croix, la voilà maintenant présente sous les espèces eucharistiques du pain et du vin. Notre-Seigneur est là, de la même manière qu'il était sur la croix, avec son Corps, son Sang, son Ame, sa Divinité. Nous devons l'adorer, nous devons adorer l'eucha-

ristie parce que Jésus est présent. C'est le même sacrifice qui se continue : le sacrifice de la croix. C'est le même prêtre qui offre ce sacrifice, car, nous prêtres, nous ne sommes que des instruments de Notre-Seigneur, nous n'agissons que dans la personne même de Notre-Seigneur.

Le prêtre est fait pour l'autel

Ainsi le prêtre est fait pour l'autel. Et voyez-vous, les ordinations qui vont avoir lieu dans quelques instants, elles ont lieu à l'autel, le prêtre va monter à l'autel et il va dire la messe avec l'évêque. Ces deux jeunes prêtres qui vont être dans quelques instants ordonnés, et recevoir par conséquent le caractère de prêtre imprimé dans leur âme de telle sorte que, quoiqu'ils fassent, jamais plus ils ne pourront enlever ce caractère sacerdotal, ces prêtres vont monter à l'autel pour la première fois. Pour la première fois ils vont prononcer les paroles de la consécration avec l'évêque, ce sera donc ainsi leur première messe.

La prédication : amener les fidèles à l'autel

Comme tout cela est beau, mes bien chers frères, comme le prêtre est grand, comme le prêtre est noble ! C'est pourquoi nous devons le respecter, et c'est pourquoi aussi le prêtre doit se respecter lui-même. Voilà quelle est la dignité du prêtre ! Car le prêtre est fait pour l'autel. Il est fait sans doute aussi pour l'évangéli-

sation, il doit prêcher l'évangile. Mais pourquoi prêcher l'évangile, sinon pour amener tout le monde autour de l'autel, pour amener les fidèles à participer au Corps de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour les appeler, par la baptême, par la communion, par la Sainte Eucharistie recevoir Jésus dans leur cœur et dans leur âme.

Quelle est la plus belle chose pour le prêtre que de donner la sainte communion. Donner la sainte communion : il ne peut rien faire de plus beau et de plus grand. Que pouvez-vous recevoir de plus beau de la main du prêtre sinon Jésus lui-même. Jésus, le Fils de Dieu, le Sauveur de l'humanité, le Rédempteur du monde, le prêtre le tient dans ses mains pour le donner aux fidèles. Quelle est la plus belle chose que le prêtre puisse faire, c'est toute sa vie, donner Jésus aux âmes. Et par les autres sacrements, c'est la même chose que fait le prêtre : il donne Jésus aux âmes. Alors voilà la grandeur du prêtre.

Engendrer Jésus dans les âmes par l'œuvre du Saint-Esprit

Et comment Marie est-elle devenue Mère de Jésus ? – Elle l'est devenue par l'opération du Saint-Esprit. C'est l'ange qui lui a dit. La Vierge Marie était surprise par la nouvelle que l'ange lui annonçait : « *Voici que vous deviendrez la mère du Fils de Dieu* » ; – « *Mais comment cela se fera-t-il ?* », dit la très sainte Vierge

dans sa pureté, dans son innocence : « *Le Saint-Esprit descendra en vous et de vous naîtra le Sauveur du monde.* » C'est alors que la très sainte Vierge Marie a prononcé son *fiat*.

Eh bien rapprochez ce fait de la descente du Saint-Esprit dans le cœur de la très sainte Vierge pour que naisse Jésus dans son sein, rapprochez cela de la Pentecôte. De même, à la Pentecôte, le Saint-Esprit est descendu aussi sur les apôtres, par l'intermédiaire de la sainte Vierge qui était présente. Elle était présente avec les apôtres le jour de la Pentecôte, ce jour que nous fêtons aujourd'hui. C'est par la Vierge Marie que le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres. Jésus est né dans le sein de la Très Sainte Vierge Marie, ainsi les apôtres ont fait naître Jésus également dans le cœur de tous les fidèles auxquels ils ont prêché ensuite. Et c'est cela le prêtre. Le prêtre répand Jésus dans les cœurs, il le répand par l'intermédiaire du Saint-Esprit. C'est l'œuvre du Saint-Esprit. Et c'est pourquoi nous ne pouvions pas choisir un jour plus adapté, plus parfait que celui de la Pentecôte, jour où le Saint-Esprit est descendu sur les apôtres.

Prêtres zélés

Alors, mes bien chers frères, il nous reste à prier de tout cœur, tous, pour ceux qui vont être ordonnés, afin que le Bon Dieu répande vraiment le Saint-Esprit dans leurs âmes, que



ce soient des apôtres zélés, des prêtres saints, des prêtres comme vous les aimez, comme vous les désirez, des prêtres comme ceux que vous avez eu, et ceux que vous avez. Voilà les prêtres zélés qui se dévouent, corps et âme, nuit et jour à ceux auxquels ils sont envoyés. Qu'ils s'occupent des âmes, des âmes de ceux vers lesquels ils sont envoyés.

Semer Dieu et récolter les âmes

Et aujourd'hui, fête de la Pentecôte, cela nous rappelle que dans l'Ancien Testament c'était la fête des moissons, et c'était aussi le rappel des Tables du Décalogue qui étaient données à Moïse. Eh bien le prêtre ne fait pas autre chose : le prêtre récolte la moisson. Ces prêtres vont récolter et engranger les âmes de ceux qu'ils évangéliseront pour les conduire à la vie éternelle. Et puis

ils leur prêcheront le Décalogue, ils prêcheront l'amour de Dieu et l'amour du prochain, c'est cela que fait le prêtre, ce n'est pas bien difficile, c'est bien simple ce que le prêtre doit faire : faire en sorte que tout le monde aime le bon Dieu, d'abord aimer le bon Dieu et, parce qu'on aime le bon Dieu, aimer son prochain et se dévouer à son prochain, telle est la vie chrétienne, ce n'est pas autre chose.

Alors, chers amis, c'est cela que vous ferez plus tard. C'est cela que vous mettrez dans vos cœurs, n'est-ce pas, et que vous ferez afin de réaliser vraiment l'oeuvre que Notre-Seigneur et que la très sainte Vierge veulent réaliser par vous.

MGR MARCEL LEFEBVRE

(Ordinations à Fully, fête de la Pentecôte, le 21 mai 1972)

VIE DE L'ÉGLISE

**LE PRIX DU SILENCE
OU LE RISQUE DE L'IMPASSE
DÉFINITIVE**



Le 11 février 2022, le pape a signé un décret dans lequel il concède l'usage des livres liturgiques de 1962 pour la Fraternité Saint-Pierre. Un pas supplémentaire dans l'impasse du privilège particulier.

Le pape François a concédé par un décret daté du 11 février 2022,

l'autorisation pour la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre (FSSP) de célébrer

TRADITIONALISTES : POURQUOI LE PAPE ASSOUPLE SA POSITION

Grosso modo, le pape assouplirait donc en février 2022 ce qu'il aurait durci huit mois plus tôt. D'autant que le Vatican a publié le 18 décembre 2021 une note administrative encore plus restrictive que le motu proprio de juillet [2021] limitant à minima les messes selon l'ancien rituel en latin dans les diocèses.

Une réponse adressée, certes, à la Fraternité Saint-Pierre, mais tout autant à ses services du Vatican et aux évêques plus royalistes que le roi.



Volte-face papale ou accommodement ? Comment est-on arrivé là ? Par courrier adressé le 28 décembre 2021 au pape, la Fraternité Saint-Pierre – 340 prêtres, 185 séminaristes – demandait des précisions sur l'application du motu proprio sur deux points cruciaux pour elle : la possibilité de continuer à ordonner prêtres ses nombreux séminaristes ; l'obligation que certains évêques imposent aux prêtres de cette fraternité de concélébrer des messes dans le rite actuel au titre d'une condition pour continuer à dire la messe dans l'ancien rite.

Dès réception, le pape a répondu par un mot manuscrit, puis a téléphoné directement à l'abbé Benoît Paul-Joseph, supérieur du district de France de la Fraternité Saint-Pierre, pour lui proposer un rendez-vous fixé le 4 février [2022] à Rome. C'est à la suite de cet entretien que le pape a rédigé son décret du 11 février [2022], qui vient d'être rendu public.

Jean-Marie Guénois (Le Figaro – 21/02/2022)

la messe et les sacrements selon le rite tridentin. Ce décret accorde donc une exemption particulière à la FSSP des dispositions du motu proprio *Traditionis custodes*, paru le 16 juillet 2021. Il fait suite à une audience privée le 4 février 2022 entre le pape François et deux membres de la FSSP, les abbés Benoît Paul-Joseph, supérieur du district de France, et Vincent Ribeton, recteur du séminaire Saint-Pierre de Wigratzbad. Le document précise

que s'ils « peuvent user de cette faculté dans les églises et oratoires propres ; partout ailleurs, ils n'en useront qu'avec le consentement de l'ordinaire du lieu, sauf pour la célébration de la Messe privée. » Il ajoute : « Sans préjudice de ce qui a été dit ci-dessus, le Saint-Père suggère que, dans la mesure du possible, les dispositions du motu proprio *Traditionis custodes* soient également prises en compte. » Dans quelle mesure ? L'avenir le dira.

Propos de l'abbé Benoît-Paul Joseph (FSSP)

Suite à ce décret, l'abbé Benoît-Paul Joseph a rappelé le 23 février 2022 sur la chaîne KTO que « *la Fraternité Saint-Pierre qui a fait des choix à sa fondation, cette liturgie ancienne, n'a jamais remis en cause la légitimité, la fécondité, la validité, de la liturgie actuelle.* » Soulagé, il explique que le motu proprio *Traditionis custodes* a « *provoqué des inquiétudes quant à la vie générale de notre Institut, non seulement la paix entre nous, mais la pérennité également de notre Fraternité.* »

A la question « *comment la Fraternité Saint-Pierre s'inscrit-elle dans le motu proprio ?* », il répond : « *Le Saint-Père, c'est vrai, limite de façon assez forte une forme d'universalisation de la liturgie romaine ancienne pour tout prêtre de rite latin. Le Saint-Père, pour des raisons qu'il explique, ne souhaite plus que cela perdure parce qu'il estime que cela a été parfois un facteur de division.* »

Il ajoute : « *Il ne s'agit pas de faire comme si le motu proprio n'existait pas, ou du moins de notre côté dire que c'est un non-événement. Tout ce qui dans le motu proprio ne représente pas d'incompatibilité avec notre droit propre et que le pape entend préserver nous concerne. Je pense par exemple à l'insistance du Saint-Père dans ce document sur la reconnaissance des actes du concile Vatican II, du magistère plus récent*

également, sur la légitimité et la validité de la messe selon le missel de Paul VI, un certain nombre d'éléments qui nous concernent tout autant que les prêtres pour lesquels le motu proprio s'exerce de façon stricte. »

Satisfait de ce privilège particulier, il considère que « *cela doit nous rappeler cette exigence de travailler à l'unité de l'Eglise, avec une spécificité propre.* »

Considération de l'abbé Davide Pagliarani (FSSPX)

Si ce décret laisse en suspens de nombreuses questions quant à son application dans le contexte de *Traditionis custodes*, il marque cependant le choix assumé de la Fraternité Saint-Pierre d'aller encore plus en avant dans l'impasse évoquée par le supérieur général de la FSSPX, l'abbé Davide Pagliarani, lors du congrès du *Courrier de Rome*, le 15 janvier 2022 à Paris. Les considérations qui suivent sont des extraits de la conférence qu'il a donnée à cette occasion.

Un choix entre deux options

« *Quelle est l'intuition principale de Traditionis custodes ? On peut tout résumer en ce principe : la messe tridentine ne peut pas être célébrée comme l'expression de la vraie Eglise, de la vraie foi. Et nous pouvons ajouter : on peut octroyer sa célébration à condition qu'elle ne soit pas célébrée pour ce qu'elle est en réalité. Voyez le paradoxe, tout le problème est là.*

On revient à la situation de 1988 pour les instituts *Ecclesia Dei*, on peut dire qu'ils se trouvent aujourd'hui devant ce choix ; encore plus qu'avant, c'est un choix pressant entre deux options :

- ou l'on garde la liberté inconditionnelle de professer la foi intégralement, et on prend les moyens proportionnés en laissant la Providence gérer les conséquences ; c'est le choix qu'a fait la Fraternité Saint-Pie X avec Mgr Lefebvre ;
- ou on soumet cette possibilité [de célébrer la messe tridentine] à la volonté d'une autorité qui va dans le sens opposé. Et qui le dit et l'avoue.

Ce dernier choix est une impasse. Il est impossible d'aller de l'avant sans l'union des volontés. Vous ne pouvez pas mettre ensemble deux entités dont les volontés vont en deux sens opposés. Tôt ou tard vous arrivez à la situation de la crise actuelle. On donne un privilège, on donne un indult ; on crée ainsi une situation particulière, bancale ; et on attend l'espace d'une génération par exemple – ces 30 ans passés. Mais ce qui est octroyé, pour les uns a une signification et vise un but particulier, et pour les autres vise le but opposé. On ne peut pas vouloir à la fois le

bien des âmes par la Tradition et une nouvelle Eglise sans la Tradition. »

Le risque de l'impasse définitive

« Après le temps d'une génération comme nous l'avons dit, ils ont un recul plus que suffisant, ils se trouvent aujourd'hui face à ce choix qui n'est pas entre *Summorum Pontificum* et *Traditionis custodes*. Il faut sortir de cette logique artificieuse. Désormais une continuité de fond entre ces différentes mesures a été mise en évidence ; même si matériellement elles sont bien différentes, elles ont un fond commun. Le choix n'est pas entre *Summorum Pontificum* et *Traditionis custodes*, entre un indult A ou un indult B ou un privilège C. Il faut sortir de cette perspective.

Le choix est entre la déclaration de 1974 – déclaration d'adhésion et de fidélité inconditionnelle et libre à la Rome éternelle –, et cette concession d'un indult particulier que l'on

La Fraternité Saint-Pierre, fondée par des prêtres refusant de suivre Mgr Marcel Lefebvre après les sacres du 30 juin 1988, dessert la basilique Notre-Dame, à Fribourg



L'ENNEMI DE FRANÇOIS N'EST PAS LA MESSE, MAIS LES TRADITIONNALISTES

S'il n'est pas cohérent avec le principe de la synodalité, le motu proprio Traditionis Custodes est par contre en parfait accord avec la constitution apostolique Missale Romanum par laquelle, le 3 avril 1969, Paul VI proclamait le nouvel Ordo Missæ. Les historiens de demain jugeront probablement le pontificat de Paul VI plus désastreux que celui de François, parce que le pape Montini fut l'artisan d'une politique ecclésiastique qui a malheureusement réussi, alors que les opérations idéologiques tentées par le pape François sont jusqu'ici un échec ou promises à l'échec, dans la mesure où il n'a pas la vision stratégique de ses prédécesseurs. La révolution liturgique de Paul VI est la véritable bombe qui a explosé dans l'Église après le concile Vatican II ; et les traditionnalistes tomberaient dans la même erreur que François en personnalisant leur bataille sans remonter aux racines d'un conflit non de personnes mais de principes. L'ennemi de Paul VI, en réalité, c'était la Messe et non pas les traditionnalistes, alors que l'ennemi de François n'est pas la Messe, mais les traditionnalistes auxquels il voudrait imposer l'« irréversibilité » des réformes de Vatican II par un acte aussi profondément diviseur qu'il est inutile et injuste.

Il en résultera probablement, plutôt que l'isolement des traditionnalistes, un renforcement de leur résistance, avec le soutien des évêques conservateurs qui, sans partager l'attachement à la liturgie traditionnelle, sont choqués de l'offense infligée par François à Benoît XVI de son vivant. Aucun moment ne serait plus propice que celui-ci à une réaction du monde traditionnel, si une partie de celui-ci n'avait détourné son attention des problèmes religieux pour s'attacher aux problèmes politiques et sanitaires, remplaçant la défense des sacrements par la polémique contre les vaccins.

Roberto de Mattei (Correspondance européenne – 14/01/2022)

connaît déjà et dont on connaît toutes les conséquences. C'est ici le risque de l'impasse définitive pour les instituts *Ecclesia Dei*. Il ne faut pas s'appuyer sur des droits acquis, il faut s'appuyer sur l'exigence de la foi.

Pourquoi ? Vous pouvez avoir un droit particulier, un privilège, vous pouvez avoir un « charisme » dans votre congrégation ; mais Rome peut

changer les constitutions, et plus encore Rome peut supprimer des congrégations : elle a supprimé les Jésuites, elle a supprimé la Fraternité Saint-Pie X, elle peut supprimer sans problème – je ne les nomme pas par respect – d'autres congrégations, d'autres instituts. Rome peut le faire. Et si on a lutté pendant des décennies, uniquement appuyé sur des privilèges particuliers liés à des congrégations

particulières, tout cela peut être supprimé.

Qu'est-ce qui est éternel et qui rend notre combat invincible ? C'est la foi. *Verbum Domini manet in aeternum* (1 P 1, 25).

C'est la foi qui est ce fondement nécessaire au combat actuel, au combat pour la Tradition ; et non pas un privilège. »

Viser le bien de l'Eglise, pas un privilège particulier

« Dans son motu proprio, le pape François dit quelque chose de vrai – si l'on fait abstraction de certains contenus. Il est vrai que l'Eglise a une seule messe. Il est vrai que l'Eglise a un seul culte. Mais ce culte unique de l'Eglise n'est pas la nouvelle messe. Tout le problème est là.

Ce culte unique de l'Eglise est dans la messe de toujours. Pourquoi cela ? Parce qu'il y a une seule rédemption. »

« Nous voulons cette messe non uniquement pour nous-mêmes, mais nous la voulons pour l'Eglise universelle. Nous ne voulons pas un autel latéral. Nous ne voulons pas le droit d'entrer avec notre étendard dans un amphithéâtre où tout est permis. Non !

Nous voulons cette messe pour nous-mêmes et en même temps pour tout le monde. Ce n'est pas un privilège que nous voulons. C'est un

droit pour nous et pour toutes les âmes, sans distinction. C'est par ce biais-là que la Fraternité Saint-Pie X continue et va continuer à être une œuvre d'Eglise. Parce qu'elle vise le bien de l'Eglise ; elle ne vise pas un privilège particulier. Dieu choisira le moment, la modalité, la gradualité, les circonstances. Mais pour autant que cela dépende de nous, nous voulons cette messe maintenant, inconditionnellement et pour tout le monde.

Sans entrer dans une perspective trop humaine qui cherche un privilège particulier. Sans entrer dans une négociation où l'on commence à traiter : on nous donne une église, un horaire, l'usage du manipule, de la barrette, la Semaine sainte de saint Pie X... Non ! nous ne voulons pas entrer dans cette logique.

Nous voulons seulement deux choses : la foi et la messe. La doctrine et la croix qui alimentent dans l'âme la vie spirituelle, la vie morale. Nous les voulons maintenant, inconditionnellement et pour tout le monde. Et si nous gardons cette perspective, la Fraternité Saint-Pie X sera toujours et parfaitement une œuvre d'Eglise, qui agit au cœur même de l'Eglise, et qui n'a d'autre but que de procurer le salut des âmes dans l'Eglise et pour l'Eglise. »

*Sources : FSSP / KTO TV
(laportelatine.org – 24/02/2022)*



“TEMPÊTE DANS LE BOCAL”, BIENVENUE EN “DATATURE”

Le Covid-19 a accéléré l’emprise des géants du numérique sur nos vies. Y a-t-il des solutions individuelles et collectives pour sortir de « l’écran total » dans lequel nous a plongés la pandémie en brouillant nos frontières entre privé et public, réel et virtuel ?

Après le colossal succès de *La civilisation du poisson rouge, petit traité sur le marché de l’attention*¹, Bruno Patino monte d’un cran dans sa mise en garde des dangers du numérique avec *Tempête dans le bocal* (Grasset, janvier 2022). Le Président d’Arte nous montre à quel point le Covid-19 a accéléré l’emprise des géants du numérique sur nos vies et plaide pour une contre-attaque collective.

C’est un livre dual, avec une face analytique et une face critique. Et

(1) *La civilisation du poisson rouge, petit traité sur le marché de l’attention*, Grasset & Fasquelle, 2019. A partir d’une expérience d’épuisement personnelle, Bruno Patino participait à la prise de conscience des méfaits de la « plateformisation du monde ». De nombreux lecteurs se sont reconnus dans cette métaphore du poisson tournant dans son bocal. Les échanges qui s’en sont suivis ont nourri sa réflexion de journaliste.

comme pour les 45 tours, la face A est bien plus entraînante que la B². Journaliste et dirigeant de presse, aujourd’hui à la présidence d’Arte, Bruno Patino détaille avec finesse et justesse l’accélération de l’emprise des géants numériques sur nos vies à l’aune du Covid-19 dans son dernier essai, *Tempête dans le bocal, la nouvelle civilisation du poisson rouge*.

Excellent conteur, il sait trouver des anecdotes saisissantes sur la folie de l’époque. En témoigne l’ouverture du livre, rappelant l’épisode au cours duquel le dermatologue de la Harvard Medical School fut assailli de demandes post-confinement pour corriger des tares physiques imaginaires, phénomène auquel il donna le nom de “dysmorphie Zoom”. Après avoir passé des dizaines d’heures de réunions en ligne, un nombre impres-

(2) Lecteurs de moins de 30 ans, allez regarder sur *Wikipedia* pour la référence.

sionnant de personnes ne supportaient plus, non pas leur reflet dans la glace, mais leur image réfléchi sur leur écran...

Des chiffres qui donnent le vertige

Bruno Patino fait aussi parler les chiffres pour nous donner le vertige, (...) comme ceux de la hausse de la consommation d'écrans depuis 2020 : 60 % de temps en plus chez les 6-10 ans, 70 % chez les adolescents et 40 % chez les adultes... Ceci en sachant que l'on partait déjà de très haut et que le déconfinement n'a pas entraîné de déconnexion massive, ce que Bruno Patino résume en une formule : « *Les écrans sont devenus notre monde pour le meilleur... et pour leur empire* ».

Un dernier chiffre résume l'inquiétude de l'époque où les Molochs numériques sont si concentrés qu'une poignée d'individus disposent d'un pouvoir considérable : « *65 % des 812'000 messages de désinformation sur le vaccin contre le Covid-19 analysés par le centre de recherche contre la haine en ligne provenaient, à l'origine, de 12 individus vite surnommés "les 12 désinformateurs" en écho aux "12 salopards" de Robert Aldrich. Sur Facebook, cette proportion montait à 73 %* ».

La palette du Président d'Arte est riche : du pointillisme des détails

jusqu'au goût des grandes fresques, on suit son pinceau avec grand plaisir jusqu'à la fin de la face A, qui s'achève sur un questionnement pertinent, qu'il partage avec Shoshana Zuboff, autrice du désormais incontournable *Age du capitalisme de surveillance* (Zulma, 2020) : « *Shoshana Zuboff propose un ensemble de questions qui sont au cœur des politiques à venir dans les sociétés de données.*

Qui (quelle personne, quelle entreprise, quelle institution) sait ? Qui décide qui sait ? La nature du dernier "qui", celui qui décide in fine, dira si nous basculons dans une dictature des données, ce que l'on pourrait appeler par néologisme, la data-ture ou la datacratie ».

« *It's the economy, stupid* »

C'est peut-être là que le bât blesse. On ne peut qu'être d'accord, encore une fois, avec Bruno Patino, lorsque ce dernier déclare qu'on ne peut continuer à subir l'emprise croissante des géants du numérique, mais qu'on ne peut pas non plus débrancher, tant notre vie en ligne est désormais cruciale dans nos existences. Mais pour affronter ces hydres économiques, l'auteur n'évoque jamais le nœud de la guerre : l'économie !

Bruno Patino vante ainsi les mérites du "bon" milliardaire Jack Dorsey qui, selon lui, aurait compris qu'il



était allé trop loin dans l'exploitation de nos biais cognitifs ou la contribution à la mécanique de la désinformation en ligne et serait sur la pente de la remise en question personnelle. Pour faire bonne mesure, Bruno Patino charge tout de même Mark Zuckerberg et Jeff Bezos. Lorsqu'il mentionne un éventuel sursaut par le politique, ses yeux se tournent vers le Chili...

Mais le livre a été achevé avant la victoire de Gabriel Boric. Il fait donc référence, là encore, à un autre milliardaire, l'ultra libéral Sebastián Pinera, connu pour avoir, en fin de mandat, incité ses pairs à légiférer sur les neurodroits de la personne, ou droits du cerveau. Une déclaration d'intention peu engageante de la part d'un homme dont toute l'œuvre aura consisté, hormis cela, à précariser les plus vulnérables. Tout le reste de l'essai est à l'avenant : pour déréguler un monde régulé par des milliardaires kleptocrates, Bruno Patino compte sur des milliardaires éclairés qui promettent de scier la branche sur laquelle ils sont assis...

Tout miser sur l'éducation

Enfin, l'auteur propose également de renforcer la transparence des algorithmes et mise gros sur l'éducation pour faire comprendre aux

utilisateurs ce qui se cache derrière chacun de leur geste, chacune de leurs décisions, derrière les choix de Youtube ou ceux de Parcoursup... Sur ce point, difficile de ne pas aller dans son sens... Mais l'absence de termes pourtant très en vogue aux États-Unis comme "anti-trust", "démantèlement", ou encore "fin de l'impunité fiscale" pour ces acteurs qui fraudent plus encore que ceux de la "vieille" économie (cf. le rapport de la Fondation Res Publica) rend la critique bien trop tiède eu égard aux enjeux.



Les mafias tombent souvent grâce aux aveux des repentis. Les repentants signalés par Bruno Patino ne sont pas du même acabit : s'ils déplorent globalement la situation, ils continuent également dans leur grande majorité à développer un business centré sur la maximisation des profits grâce à la captation de l'attention des internautes. Il existe bien d'autres repentis comme l'ingénieur et ex-employé de Google Tristan Harris ou, plus récemment, l'ex-employée de Facebook Frances Haugen (cette dernière est citée) pour faire bouger les lignes... Mais si c'est Jack Dorsey qui doit nous sortir du bocal, nous n'avons pas fini de tourner... *Vincent Edin*

(usbeketrica.com/fr – 04/01/2022)



SOCIÉTÉ

“LES PRO-EUTHANASIE JOUENT SUR NOS PEURS ET NOTRE IGNORANCE”

L'adoption par l'Assemblée nationale française, le 8 avril 2021, de l'article 1^{er} de la proposition de loi « donnant le droit à une fin de vie libre et choisie », a déclenché chez Erwan Le Morhedec l'écriture de son ouvrage Fin de vie en République, avant d'éteindre la lumière. L'essai, rédigé notamment après avoir passé du temps avec les patients et soignants de services de soins palliatifs, vient de paraître.

l'Opinion : *Vous vous élevez contre un faux consensus autour de l'euthanasie. Quels éléments vous permettent d'affirmer que la société française n'est pas réellement prête à franchir ce pas ?*

Erwan Le Morhedec : Nous sommes peut-être à la veille d'un basculement mortifère. Plusieurs candidats à la présidentielle, notamment à gauche, sont favorables à l'euthanasie, et la proposition de loi du député Falorni a franchi une première étape. Ses collègues ont largement voté le début de son texte en criant victoire. Pourtant, je crains qu'ils ne soient pas beaucoup plus informés que les citoyens sur le sujet. Les promoteurs de l'euthanasie ont sans doute gagné la bataille de la communication, à coups de vocabulaire édulcoré et de sondages. Ils affirment que 93 % des Français

sont favorables à une légalisation mais il est risible de faire croire à une telle unanimité. La question posée (« *La loi française devrait-elle autoriser les médecins à mettre fin, sans souffrance, à la vie des personnes atteintes de maladies insupportables et incurables, si elles le demandent ?* ») est un cas d'école qui ne se présente presque jamais dans la réalité. Quand on les interroge de façon plus ouverte, on comprend que ce que veulent les Français, c'est partir sans être seuls, et être endormis pour mourir sans souffrir. On sait le faire, et c'est dans le droit avec la loi Leonetti-Claeys. Et puis, il est absurde de sonder des personnes en parfaite santé. Dans une autre étude, 2 157 patients entrant en soins palliatifs ont été interrogés : 52 % s'opposent à l'euthanasie et, parmi les autres, seuls 9 % la demandent pour eux-

mêmes, dont 90 % abandonnent cette demande une fois pris en charge.

l'Opinion : *Vous vous opposez à l'euthanasie au nom de la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ». Est-ce un paravent pour cacher vos convictions catholiques ?*

Erwan Le Morhedec : Ce n'est pas un artifice. Je mets clairement au défi quiconque de dire qu'un seul des arguments de ce livre n'est recevable que pour un croyant. Je suis catholique, c'est certain, et pour certains cette étiquette me disqualifie. Si je m'exprime comme tel, on me répond que ce n'est pas recevable dans un débat laïc, et lorsque je m'exprime sans me référer à ma foi, on me soupçonne de me dissimuler ! Faut-il comprendre que les croyants, de toute religion, n'ont plus le droit de s'exprimer dans le débat public ?

l'Opinion : *Pourquoi refuser à chacun la possibilité de choisir sa mort ? Ce serait accorder un droit que personne ne serait obligé d'utiliser...*

Erwan Le Morhedec : Ce qui caractérise la fin de vie, ce n'est pas notre liberté, c'est notre vulnérabilité. Sans compter la pression des soignants et des proches, pas forcément délibérée bien sûr : leur bienveillance peut les conduire à estimer, à votre place, que « ce n'est plus une vie » que vous vivez, et le faire sentir plus ou moins explicitement. Vous, vous ne

voudrez pas « être un fardeau » pour eux... Je ne nie pas qu'il existe des cas résiduels où l'euthanasie est librement demandée, souvent pour des raisons philosophiques ou militantes, mais si elle est légalisée, cette liberté accordée à quelques-uns sera conquise au détriment de la liberté de vivre de beaucoup d'autres. En outre, qui pense à la liberté des soignants ? On se réfugie dans une approche techniciste, mais le Dr Claire Fourcade explique qu'accompagner un patient en soins palliatifs, c'est l'écouter, partager avec lui. « *Si à la fin je dois lui donner la mort, je n'aurai pas la force de recommencer ce chemin avec le patient suivant* », dit-elle. En soins palliatifs, les soignants ne se « blindent » pas, au contraire. Ils y seront contraints si l'euthanasie est légalisée, et nous n'aurons plus la médecine humaine que nous espérons pour terminer notre vie. L'existence même des services de soins palliatifs sera menacée : quel étudiant en médecine, dont la vocation est de soigner, choisira un service où l'on donne la mort ?

l'Opinion : *Vous dénoncez les dérives en Belgique où l'euthanasie est légale. Ne peut-on pas faire différemment ?*

Erwan Le Morhedec : En Belgique, la commission chargée d'encadrer la pratique intervient a posteriori ; de son propre aveu, les cas douteux ne lui sont pas soumis ; elle n'a jamais

transmis le moindre dossier à la justice depuis 2002. Ce n'est pas une commission de contrôle, c'est une entreprise de couverture !

On pense que l'on parle de fin de vie, avec des douleurs physiques et une mort proche, mais sont pratiquées tout à fait officiellement des euthanasies pour « troubles de l'humeur » (dépression, autisme...). Puis, sans modifier la loi, son application à été étendue aux polyopathologies (qui concernent potentiellement toutes les personnes âgées), à la perte de la vue, ou à des maladies qui ne sont incurables que parce que le patient refuse un traitement – ce qui est par ailleurs le droit de chacun.

C'est ainsi que le nombre d'euthanasies a décuplé en vingt ans pour atteindre 2'656 en 2019, et que le débat porte maintenant sur l'euthanasie « pour vie accomplie », pour des personnes âgées, même en pleine forme ! Peut-on éviter ces dérives ? Les propositions de loi Falorni et Touraine décalquent le modèle belge. Et la logique d'autodétermination qui motive la légalisation de l'euthanasie pousse à un élargissement inexorable de son champ : certains pensent ainsi limiter l'euthanasie à quelques types de maladie mais si l'on accorde l'euthanasie à une personne tétraplégique qu'au stade terminal de la maladie de Charcot, comment la refuser à la personne tétraplégique après un AVC ?

l'Opinion : Pourquoi rejetez-vous l'idée de consentement réciproque, entre le malade et le médecin, qui permettrait l'euthanasie ?

Erwan Le Morhedec : On nous dessine une société contractualiste, avec l'idée que, quand deux volontés se rencontrent, le Bien en découle. On néglige les conséquences collectives des décisions individuelles. C'est une conception libérale qui refuse de distinguer un « bien supérieur ». Nous voulons que la loi protège le consommateur ou le salarié, pas toujours aptes à exprimer leur consentement sans contrainte, et nous n'accepterions pas qu'elle protège les plus faibles face à la mort ? C'est la raison d'être de l'Etat de protéger les plus vulnérables. Je pense à ceux, en particulier les personnes âgées, qui mourront par résignation ou par abandon, voire maltraitance.

l'Opinion : L'euthanasie paraît-elle rassurante parce que nous ne connaissons plus la mort, nous la tenons éloignée dans nos sociétés ?

Erwan Le Morhedec : C'est vrai, beaucoup de monde se demande ce que c'est de mourir, comment cela va se passer. Or les cas médiatisés autour de l'euthanasie, comme celui de Vincent Humbert, sont extrêmes, rares et souvent exposés de manière trompeuse. Les militants nous racontent qu'avec la sédation profonde, « on vous laisse mourir de

faim et de soif ». Les médecins spécialistes expliquent que c'est parce que l'on va mourir que l'on ne se nourrit plus, et non l'inverse, et que souvent l'hydratation est contre-indiquée et source d'inconfort en toute fin de vie, même si c'est contre-intuitif. On joue

sur nos peurs, sur notre ignorance de la médecine et des soins palliatifs qui ont considérablement progressé, justement parce que l'euthanasie est interdite.

Olivier Auguste
(*l'Opinion* – 07/02/2022)

SOCIÉTÉ

L'ÉGLISE NE PEUT PAS AP- PROUVER LA LÉGALISATION DU SUICIDE ASSISTÉ



Deux membres de l'Académie pontificale pour la Vie ont tenu des propos sur le suicide assisté en contradiction avec la doctrine de l'Eglise.

Deux textes sèment le trouble sur le suicide assisté qui fait débat en Italie en ce moment. Le premier est un article du père Carlo Casalone, jésuite, paru le 15 janvier 2022 dans la revue *La Civiltà cattolica*, sous le titre « *La discussion parlementaire sur le suicide assisté* ». Le second est une tribune de Mme Marie-Jo Thiel publiée dans un quotidien. Pourquoi ces articles apportent-ils de la confusion ? Leurs signataires sont tous les deux membres de l'Académie pontificale pour la Vie et conviennent que leurs propos respectifs sont en contradiction avec la doctrine de l'Eglise.

D'un article à l'autre, le cas italien conduit à une généralisation qui anti-

ciperait un revirement de l'Eglise universelle sur le suicide assisté. Il n'en faut pas davantage pour que le journal *La Croix* titre : « *Suicide assisté, le tournant stratégique du Vatican sur la bioéthique* ». Comme si l'affaire était entendue. L'article n'hésite pas à affirmer : « *L'Académie pontificale pour la vie s'est montrée récemment favorable à ce que l'Eglise italienne ne s'oppose plus à la législation sur le suicide assisté.* »

Or le fait que des personnes s'expriment à titre personnel est une chose. Le fait que leurs positions engagent officiellement l'Académie pontificale pour la Vie en est une autre.

Le second point est le plus important. On permettra à l'auteur de

ces lignes, membre de l'Académie pontificale pour la Vie, de lever le doute. Il est clair que les académiciens n'ont pas été consultés, et c'est heureux. Voulu par le pape Jean-Paul II et créée avec le professeur Jérôme Lejeune (...), l'Académie ne saurait par définition soutenir des propositions contraires au magistère de l'Église dans un domaine où – de surcroît – elle ne fait que transmettre une sagesse millénaire. (...) Ne pas tuer son semblable fait partie des lois non écrites mais inscrites au cœur de l'homme. Pas plus l'Académie que l'Église catholique n'ont le moindre pouvoir sur cet interdit fondateur.

Il reste à dire un mot sur ces deux textes. L'article du père Casalone croit pouvoir trouver dans le suicide assisté un moyen de faire obstacle à la légalisation de l'euthanasie. Prétexter le moindre mal pour échapper au pire. La suite est inéluctable. Quand on tolère, il est déjà trop tard. Le comble est d'invoquer le pape François, qui a toujours été clair. (...)

Par ailleurs, il est fallacieux de donner une interprétation personnelle de ce que l'Église enseigne en matière de « lois imparfaites ». L'encyclique *Evangelium vitae* (article 73) précise que le vote d'une loi plus restrictive est légitime pour remplacer une loi plus permissive mais seulement si cette loi est déjà en vigueur. Il n'y a ainsi aucune collaboration à une

loi inique mais, au contraire, une limitation de ses effets. Dans le cas du suicide assisté, le raisonnement ne fonctionne pas puisqu'il s'agirait de créer délibérément une loi mauvaise pour en éviter une autre, à venir, qui serait plus mauvaise. Or, l'assistance au suicide est déjà une forme d'euthanasie. Et la loi qu'on prétend éviter arrivera encore plus vite. Rien ni personne n'empêchera de prolonger la transgression initiale qui invite la médecine à procurer la mort. Comme l'encadrement de l'avortement débouche, on le voit, sur sa reconnaissance comme droit fondamental, l'euthanasie suivra le même chemin.

Quant à la tribune de Mme Thiel, elle apporte un soutien français à l'ingérence du jésuite dans la politique italienne et stigmatise « *les partisans de la sacralisation absolue de la vie (qui) s'en donnent à cœur joie pour critiquer et condamner* ». Tandis que le père Casalone ne mentionnait pas son appartenance à l'Académie pour la Vie, Mme Thiel croit devoir apporter cette précision pour lui et pour elle. Il eût été plus respectueux de ne pas compromettre l'Académie pontificale pour la Vie. Ses membres, statutairement défenseurs de la vie, ne souhaitent pas que l'on puisse imaginer l'Église posant la première pierre de l'euthanasie en Italie. Ni ailleurs.

Jean-Marie Le Méné
(*Le Figaro* – 13/02/2022)

Action de
2022

Carême



1



Projets du district du Mexique

En 1981, dans l'unique but de maintenir et encourager la foi des héritiers des Cristéros, Monseigneur Lefebvre faisait son premier voyage au Mexique, conférant plus de mille confirmations : une épopée ! Aujourd'hui, ce district compte 38 centres de messe (Cuba inclus), 19 prêtres, 5 prieurés et 2 écoles, sachant que la superficie du Mexique, c'est 57 fois la Suisse. Le nombre de fidèles ne cesse de croître. Considérant les distances et la quantité de prêtres, seulement 8 centres ont la messe tous les dimanches. En 2021, 2 centres de Messe viennent d'être ouverts : dans chacun d'eux, nous avons déjà plus de 90 fidèles à la Messe dominicale et plus de 50 fidèles à la Messe du vendredi précédent, malgré les distances.

Les besoins actuels du district sont énormes : il nous faut acquérir de nombreux terrains pour y installer des chapelles, soit parce que les chapelles actuelles sont trop petites (dans la ville de Saltillo par exemple), soit parce que les lieux de messe ne nous appartiennent pas et peuvent nous être retirés du jour au lendemain (dans les villes de Monterrey, Oaxaca et Mérida par exemple). D'autres missions ont pu acquérir des terrains, mais il faut construire les bâtiments (à San Luis Potosí, Querétaro, Cancún et Ciudad Juárez par exemple). Tout cela sans parler des imprévus et de l'entretien de nos nombreuses maisons. Malgré tout, grâce à Dieu et à l'aide des bienfaiteurs et des anciennes quêtes des missions réalisées en Suisse notamment, nous avons pu construire plusieurs chapelles ces dernières années comme à Tuxtla Gutiérrez et Cholula (Puebla).

C'est pourquoi nous venons maintenant demander votre aide pour réaliser ces différents projets. Sans elle, nous aurons bien du mal à y arriver ! C'est tout notre district qui priera pour vos intentions en remerciement, soyez-en sûrs.

Abbé Pierre Mouroux, supérieur du district du Mexique





Restauration de la maison des soeurs à Onex

L'école Saint-François-de-Sales fondée en 1983 et dirigée aujourd'hui par les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X instruit aujourd'hui 60 élèves de la 2H à la 7H. Le prieuré Saint-François-de-Sales commencera cette année la rénovation de la « Maison Rochette » à Onex, maison principale de l'école.

Cette maison abrite actuellement la clôture de nos six sœurs, des pièces communes pour les prêtres et le corps professoral, la cuisine de l'école, le logement du personnel, des classes de bricolage et de couture.

A l'étude depuis 2013, plusieurs raisons ont rendu cette rénovation opportune, notamment l'obligation cantonale de passer au double vitrage d'ici 2016 et la mise aux normes de la partie habitée par les sœurs.

Actuellement, notre projet suit son cours dans les couloirs de l'administration cantonale. Nous espérons toutefois commencer la première phase des travaux dès septembre 2022, lesquels se poursuivront pendant au moins deux ans.



Œuvres du district de Suisse

COMMENT FAIRE PARVENIR MON OFFRANDE ?

PAR VIREMENT BANCAIRE

Compte : Postfinance,
3030 Berne : 17-5510-1

Titulaire du compte :

Distrikt Schweiz der
Priesterbruderschaft St. Pius X.
Rickenbach SO

Motif du versement :

Action de Carême
IBAN : CH60 0900 0000
1700 5510 1
BIC : POFICHBEXXX

PAR ENVELOPPE

« ACTION DE CARÊME »

Dans les troncs installés dans les églises et chapelles du district le premier dimanche de la Passion (3 avril 2022).

AVEC VOTRE SMARTPHONE : avec l'application Twint ou par ebanking



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



LE COURS SAINT-THOMAS D'AQUIN DU MULLERHOF



Situé à 30 km de Strasbourg, le Cours Saint-Thomas d'Aquin accueille des élèves de la maternelle à la Terminale depuis 35 ans. Les Dominicaines enseignantes de Saint-Pré y forment des femmes chrétiennes capables, malgré les contradictions, d'être un ferment évangélique dans leur milieu.

Le Cours Saint-Thomas d'Aquin du Mullerhof, en Alsace, a été fondé en 1987 à l'appel des familles de la région fidèles à la Tradition ; leurs filles, pour quelques-unes, allaient alors jusqu'en Bourgogne, dans l'école de Pouilly-en-Auxois, pour bénéficier d'un enseignement vraiment chrétien. Cette fondation fut aussi le fruit des nuits de prière des premiers samedis du mois à l'Étoile du Matin, offertes pour obtenir des écoles ; les fidèles adorateurs de-

vinrent ensuite d'actifs bienfaiteurs qui permirent une prompte ouverture, payant de leur temps autant que de leurs deniers, et qui lancèrent un mouvement d'aide régulière qui ne se dément pas. La maison garde également une profonde reconnaissance pour son premier aumônier, l'abbé Jürg Bernhard.

Ainsi un nouveau rameau de la Congrégation des Dominicaines enseignantes du Saint Nom de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie voyait le jour dans l'Est de la France. Depuis sa fondation, le Mullerhof, proche des frontières de Suisse et d'Allemagne, attire des familles d'Outre-Rhin désireuses d'offrir à leurs enfants la grâce d'une bonne scolarité. Pour beaucoup d'entre elles l'obstacle de la langue se présente ; courageusement surmonté, il n'empêche jamais une collaboration simple et fructueuse entre l'école et la



QUI SOMMES-NOUS ?

Quand, en 1974, les sœurs du Cours Saint Dominique quittent leur propriété de Toulon pour s'installer au château de Saint-Pré, non loin de Brignoles en Provence, leur Congrégation a déjà une longue histoire.

Elles appartiennent à la Congrégation des Dominicaines du Saint Nom de Jésus, fondée en 1800 à Toulouse par un saint prêtre, l'abbé Vincens, désireux de contribuer à la restauration des institutions chrétiennes détruites par la Révolution française, et de « graver au cœur de l'enfance le Nom de Jésus ».

En 1885, l'Institut du Saint Nom de Jésus est affilié à l'Ordre Dominicain, sous le généralat de Mère Hélène Daguzan.




En 1974, grâce aux lumières du Père Roger-Thomas Calmel o.p. et à la détermination de Mère Hélène Jamet, la Congrégation a pu rester fidèle face à la double révolution dans l'Eglise et la société : la tempête du concile Vatican II et du modernisme au



cœur de l'Eglise, la tempête de la persécution contre l'école catholique en France.

C'est dans ce contexte que la maison de Saint-Pré fut fondée près de Brignoles, devenue la Maison-Mère des Dominicaines Enseignantes du Saint Nom de Jésus et du Cœur Immaculé de Marie. C'est là que se trouve le noviciat. C'est là aussi que sont enterrés le Père Calmel et Mère Hélène Jamet.

Depuis 1987, la Congrégation s'est encore développée et compte en 2022 douze établissements, dont deux en Argentine et une nouvelle fondation en Espagne. L'aumônerie y est assurée par les prêtres de la Fraternité Saint Pie X. 

famille. Les enfants germanophones, immergés dans la langue française, font souvent de rapides progrès, et quelques-unes deviennent même d'excellentes élèves, avec un atout appréciable, celui d'être bilingues. En outre cet apport est pour l'école un enrichissement qui ouvre aux Françaises d'autres horizons et leur offre l'occasion d'acquérir un bon niveau en allemand. Il favorise également une belle émulation musicale !

La très attendue fête de sainte Cécile en novembre permet à toutes les musiciennes de montrer leurs talents ; la plupart forment un petit orchestre qui rassemble des instruments très variés et s'exerce toute l'année. Enfin la chorale réunit tout le secondaire deux fois par semaine pour un large répertoire qui permet d'offrir des auditions tant aux parents d'élèves qu'aux personnes âgées de la maison de retraite la plus proche, et de



mettre à l'honneur la polyphonie sacrée lors des fêtes liturgiques.

Quant à l'accessibilité, l'école est privilégiée puisque le chemin de fer qui emprunte la Vallée de la Bruche depuis Strasbourg s'arrête à sa porte ! La petite gare « Mullerhof » est encore bien desservie, à une demi-heure de la gare de Strasbourg. Sur la propriété était autrefois une grosse entreprise fondée par l'industriel alsacien Jean-Baptiste Muller au bord de la Bruche, ruisseau de montagne très utile à son usine de filature, puis aux autres activités qui s'y sont succédées ; beaucoup d'ouvriers descendaient là, et l'arrêt du train a gardé tout naturellement sa raison d'être lorsque l'école a occupé le château des Muller !

Nos écoles, encore entièrement libres des programmes de l'Etat, permettent de dispenser un ensei-

gnement et une éducation intégralement fidèles à l'évangile et à l'enseignement des papes, tout en permettant aux élèves de se présenter au baccalauréat ¹, toujours avec succès. Toutes les élèves sont appelées à découvrir, à travers les cours et leur travail personnel, le sens de la vie et la conception chrétienne de l'homme chacune à son niveau, et à coopérer à leur formation d'une manière graduellement toujours plus consciente. L'enseignement est assuré par les sœurs, aidées de professeurs laïques, dames et jeunes filles, sans qui l'œuvre ne pourrait se faire, et qui apportent aussi leur témoignage d'enseignantes chrétiennes.


Aux élèves qui n'envisagent pas de poursuivre leur scolarité jusqu'au

(1) Le diplôme français est reconnu en Suisse à certaines conditions que l'école peut assurer.

baccalauréat général, le Cours Saint-Thomas d'Aquin offre en outre, depuis dix ans, une structure spéciale pour préparer un CAP (certificat d'aptitude professionnelle) : petite enfance, couture, pâtisserie et fleuriste, à la demande. Cette filière permet d'acquérir de la maturité dans un cadre idéal avant de se lancer dans le monde professionnel.

A travers les exigences de la vie scolaire comme celles de la pension, les enfants s'imprègnent d'un climat d'honneur, de confiance et d'ouverture, et sont formées à un esprit de service simple et gai, se préparant ainsi à leur mission de femmes chrétiennes. Les aînées apprennent à

s'occuper des plus jeunes à travers les différentes activités de la journée : repas, ménage, récréations, etc. Dans ce contexte naissent de fortes et durables amitiés.

Partout, la Congrégation désire, avec la grâce de Dieu, rester fidèle, envers et contre tout, à la Messe et à la liturgie traditionnelle, à la doctrine catholique, à l'état religieux dominicain et à la conception thomiste de l'école. 

Pour tous renseignements :

Cours Saint-Thomas d'Aquin
Rue du Château
F - 67280 Urmatt
tél. +33 (0)3 88 47 31 41





JOURNAL DE ROUTE DU SUPÉRIEUR DU DISTRICT

18 décembre 2021

Le traditionnel repas de Noël de notre brocante *La Vie* a lieu en ce samedi soir et c'est une grande joie de le prendre avec toute l'équipe des employés et des bénévoles de cette belle œuvre. Cette idée, qui paraissait un peu folle, du supérieur de district de l'époque, l'abbé Henry Wuilloud, a fait ses preuves, et nombreuses sont les familles comme les écoles qui peuvent bénéficier d'un petit coup de pouce financier, but de cette brocante, s'il était besoin de le rappeler. A tel point que l'on se demande s'il ne faudrait pas aussi exporter le concept en Suisse allemande... Avis en tout cas aux personnes intéressées à tenter l'aventure !

19 décembre 2021

Notre prieuré de Vouvry est en quarantaine, et bien atteint par un virus qu'on ne nommera pas... C'est bien volontiers qu'on prête main forte à l'apostolat dominical depuis Rickenbach, et pour ce dimanche, je me rends à notre chapelle de Lauzanne.

Après les deux messes, il y a quelques malades à visiter en urgence, car le coronavirus ne fait pas seulement des dégâts chez les abbés mais aussi chez les fidèles. Du coup, l'après-midi est bien rempli et le programme initial pas mal chamboulé, mais on est prêtre avant tout et la première des lois est toujours le salut des âmes !

25 décembre 2021

Notre cher abbé André Maret va mieux, mais pas encore suffisamment pour assurer les messes de la Nativité. Cela me donne l'occasion de célébrer les messes de Noël en notre église de Montreux. Il y a des chapelles où l'a dû batailler pour trouver une place à une messe ou aux trois messes de Noël... Ce n'était pas le cas de Montreux..., mais on était quand même plus nombreux qu'à la crèche !

1^{er} janvier 2022

Une nouvelle année pointe le bout de son nez ! Avec les mois qui passent, on ne devient guère optimiste sur la situation, pourtant une page se tourne et c'est avec un regard

renouvelé qu'il nous faut entrer dans la nouvelle année !

Plus prosaïquement, les différentes coutumes pour fêter le passage au nouvel an deviennent de plus en plus bruyantes à en croire les concerts incessants de pétards et autres feux d'artifice – tout cela n'a en soi rien de répréhensible – mais qu'il est beau de voir ces veillées de prière organisées dans nos chapelles pour rendre grâce à Dieu, au cours des derniers instants de l'an désormais passé, et lui confier les premiers moments de l'an nouveau au cours de la messe de minuit – même si cela n'est pas très liturgique.

13 au 16 janvier 2022

Prévue en fin d'année dernière, la visite canonique de notre prieuré de Lucerne peut enfin avoir lieu. C'est

toujours une grande joie de faire le tour de nos œuvres, des écoles et des différents mouvements qui se déploient autour de nos maisons.

C'est un constat réjouissant de voir que nos prieurés et nos écoles sont devenus de véritables oasis. Des oasis où la Providence déverse des torrents de grâces et fait croître les fruits les plus variés. Mais ce sont des oasis où l'on arrive de plus en plus assoiffé et d'où l'on veut repartir avec le plus de provisions possibles. Le danger à éviter, c'est d'assécher l'oasis, alors qu'il faut lui laisser le temps et la place pour se renouveler... Cela vaut tout particulièrement pour les membres de nos prieurés, qui ont besoin de vie intérieure et de temps libre pour se renouveler et répondre au mieux aux besoins des âmes.



C'est un grand et délicat équilibre à trouver dans nos maisons. Si, au tout début de nos prierés, les initiatives étaient souvent prises dans l'urgence et l'enthousiasme d'œuvres à fonder, nos maisons se sont désormais dotées de structures plus établies et stables. Le danger des débuts pouvait être lié à de constants changements, la tentation actuelle pourrait être de trop s'installer. Dans l'idéal, il faudrait garder la fraîcheur et l'énergie des débuts dans une structure stable et professionnalisée, afin de durer sur le long terme. C'est cet équilibre qu'il nous faut viser et que les visites canoniques tendent à réaliser.

15 janvier 2022

Au cours de ce séjour lucernois, c'est un douloureux voyage qu'il faut entreprendre en direction du Valais

pour l'enterrement de la maman d'un confrère. Grâce à un système de tests mis en place par la famille, l'église était bien pleine et un grand nombre de fidèles pouvaient entourer la famille de la défunte et prier pour le repos de son âme.

Le même jour, nous apprenons le rappel à Dieu du curé Pierre Epiney. Même s'il s'était écarté de la Fraternité dans les derniers temps de sa vie, on ne peut pas oublier celui sans lequel plusieurs d'entre nous ne seraient pas là aujourd'hui, et c'est bien aussi mon cas ! Alors ne l'oublions pas dans nos prières.

19 janvier 2022

Voyage éclair à Fanjeux. Il fallait faire le point avec les sœurs dominicaines sur l'avancée de nos projets scolaires dans le canton de Vaud. Certes, le corona a facilité les vidéo conférences, mais c'est toujours mieux en direct...

Sur le fond, les projets avancent, avec lenteur et non sans difficultés, mais nous comptons plus que jamais sur vos prières dans l'espoir de vous donner de bonnes nouvelles sous peu.

Ce voyage me donne aussi l'occasion de rencontrer les postulantes et novices de notre pays qui ne sont pas moins de six. Pour dire toute la vérité, quatre sont issues de la même paroisse, Monthey pour ne pas la citer. Cela mérite une mention toute





particulière ne serait-ce que pour susciter une saine émulation !

28 au 30 janvier 2022

L'abbé Niklaus Pfluger ayant dû se dévouer à la dernière minute pour prêcher une retraite, c'est avec joie que j'assume le ministère dans notre chapelle de Brigue. S'il est évident que les bâtiments de la chapelle Saint-Maurice n'ont pas été conçus à l'origine pour une église catholique, il faut reconnaître que l'ensemble est

vraiment spacieux et permet une belle vie de paroisse. Preuve en est, il y a toujours quelques nouveaux visages supplémentaires et la paroisse grandit lentement mais sûrement !

31 janvier 2022

C'est toujours un grand honneur de recevoir le supérieur général, ce qui est à nouveau le cas en ce début d'année, à l'occasion de la réunion de tous les prêtres et frères du district. Les sujets d'actualité ne manquent



pas et il est très intéressant de bénéficier d'un regard qui dépasse les perspectives de notre petite Suisse.

Dans son homélie de la messe du matin, l'abbé Davide Pagliarani ne manque pas tirer de précieux enseignements de la vie du saint du jour, saint Jean Bosco, qui était à la fois très pris par l'activité d'éducation des enfants et en même temps était dévoré du souci d'envoyer des missionnaires jusqu'en Patagonie.

Désormais, c'est l'ancienne Europe chrétienne et notre chère Suisse qui sont devenues terres de mission. Et donc, la bonne nouvelle, c'est qu'on peut garder l'esprit de don Bosco sans quitter la Suisse !

2 février 2022

En cette fête de la Purification de Marie ainsi que demain, quelques séminaristes suisses reçoivent les ordres mineurs au séminaire de Zaitzkofen, mais comme l'unique Helvète qui

prend la soutane se trouve à Flavigny, c'est en direction de la Bourgogne que je prends la route. C'est toujours un petit miracle qu'une vocation et c'est très courageux de la part de ces jeunes de s'engager à la suite du Maître. On aimerait cependant, à la vue du travail à réaliser, qu'ils soient bien plus nombreux à oser répondre à l'appel de Dieu... Mais pour ce jour de prise de soutane, ne manquons pas d'abord de prier pour les grâces des vocations reçues et surtout pour leur persévérance sur la voie du sacerdoce.

10 février 2022

Une invitation très sympathique dans la région de Wil et une question bienvenue me donnent l'occasion de préciser ce que j'ai pu écrire lors de ma dernière visite canonique en décembre dernier.

En présence d'une difficulté, il me semble souvent opportun de la signaler et de la faire paraître à la lumière



pour mieux la résoudre. Ne pas aborder en face des difficultés, des défauts, reviendrait à n'avoir aucun espoir de changement, alors que je suis intimement persuadé du contraire : on peut toujours progresser.

Dans la vie spirituelle, il faut lutter contre nos défaillances pour avancer. Une chute, une faiblesse, un péché,

ne remettent pas en cause le bien qui a été accompli. Il me semble que cela peut s'appliquer aussi à la vie en société : voir les problèmes et les aborder ne signifie jamais que l'on remet en cause le bien qui a été fait, ni que l'on sous-estime la valeur de ce qui a été accompli, bien au contraire !

T.F.



COURRIER

ON NOUS ÉCRIT



São Paulo, le 2 mars 2022

Chers confrères,

En visitant un terrain qu'un généreux donateur veut nous offrir à Indaiatuba, j'ai découvert la colonie suisse Helvetia fondée par des familles venues de Giswil (Obwald).

Un bénédictin suisse s'est dévoué en ce lieu pendant une cinquantaine d'années. La chapelle est sous le patronage de Notre-Dame de Lourdes.

Il y a une petite école Saint-Nicolas-de-Flüe et un stand de tir. Un petit paradis. Manque juste la neige. Vous aurez des choses à découvrir durant votre voyage au Brésil.

Padre Jean-François Mouroux

L'abbé Daniel Maret avec le petit chien de la maison de district





NOUVELLES DE SUISSE ET D'AILLEURS

EMMANUEL MACRON ET L'IVG

Le projet de loi allongeant le délai pour avorter [en France] a été définitivement adopté le 23 février 2022. Le quinquennat du chef de l'Etat français s'achève ainsi sur une ultime transgression du droit à la vie.

Le bilan du quinquennat d'Emmanuel Macron quant au progrès de la culture de mort est largement positif : après l'extension de la procréation médicalement assistée (PMA) aux femmes seules et aux couples de femmes, la conservation d'ovocytes à fins de recherche, l'autorisation des embryons chimères homme-animal, et désormais l'élargissement du délai à l'avortement largement voté.

Pour entériner le texte « renforçant le droit à l'avortement », il convenait d'aller vite. De passer en force diront certains, car la session parlementaire – élection présidentielle oblige – doit s'achever le 28 février prochain.

« *Le Royaume-Uni va jusqu'à 24 semaines, la Suède jusqu'à 18, l'Espagne 14 semaines. Donc en France, on n'est pas vraiment en avance* », fulmine

Albane Gaillot, députée LREM qui porte le projet depuis plusieurs mois.

Sans surprise, le texte a été adopté par les députés, sur le fil, après une navette parlementaire de trois lectures, et un rejet systématique du texte par le Sénat. La nouvelle loi ratifiée par la majorité présidentielle prévoit désormais :

- l'allongement des délais d'accès à l'avortement de douze à quatorze semaines de grossesse ;
- l'autorisation donnée aux sages-femmes de pratiquer des IVG instrumentales ;
- la création d'un répertoire des professionnels et des structures pratiquant les IVG.

L'association Alliance Vita, dénonce une « loi votée au forcing ». « *Il est indigne que l'avortement se transforme en variable d'ajustement du gouvernement en toute fin de mandat. Le président de la République s'était lui-même prononcé à plusieurs reprises contre l'allongement des délais disant mesurer "le traumatisme que c'est d'avorter" avant que le gouvernement*

ne reprenne par surprise, sans étude d'impact, cette loi à son compte en décembre dernier », dénonce l'association dans un communiqué.

Le renforcement d'un prétendu droit à l'avortement est-il d'ailleurs une priorité pour ce que les députés sont censés représenter ? Pas vraiment, si l'on regarde un sondage IFOP réalisé en octobre 2020, selon lequel 92 % des Français estiment que « *l'avortement laisse des traces psychologiques difficiles à vivre pour les femmes* » et près de trois quart (73 %) d'entre eux jugent également que « *la société devrait davantage aider les femmes à éviter le recours à l'interruption de grossesse.* » (...)

(*fsspx.news* – 24/02/2022)

PRIÈRES POUR L'UKRAINE

A la demande du Père Basile, supérieur de la Fraternité Saint-Josaphat, de ses prêtres et des fidèles, l'abbé Davide Pagliarani, Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X, invite tous les membres de la Fraternité ainsi que les fidèles, à prier pour l'Ukraine. Demandons à Dieu, par l'intercession de la Vierge Marie, vénérée en Ukraine spécialement au titre de son Assomption glorieuse, un secours spirituel pour les fidèles ukrainiens, ainsi que la protection des lieux de culte, églises et chapelles, surtout ceux situés à l'Est du pays. Le Père Basile et les prêtres de la Fraternité Saint-

Josaphat vous remercient d'avance pour la charité que vous montrerez, en priant pour ceux qui sont dans l'angoisse de la guerre et d'un avenir incertain.

La Sainte-Fraternité du Hiéromartyr-Saint-Josaphat-Koncévitch, plus connue sous le nom de Fraternité Saint-Josaphat, est une société de prêtres catholiques ukrainiens de rite oriental slavon. Elle est unie à la Fraternité Saint-Pie X depuis sa fondation en 2000. Placée sous le patronage de saint Josaphat Koncévitch (1584-1623), la Fraternité a été fondée par le père Basile Kovpak. Elle a pour but la formation de prêtres et l'apostolat paroissial. La communauté possède un séminaire et une branche religieuse féminine. Les prêtres de la société touchent des milliers de fidèles.

(*Fraternité Saint-Josaphat* – *fsspx.news* – 25/02/2022)

JOUER DANS LA COUR DES GRANDS

Le Conseil fédéral souhaite voir la Suisse siéger au Conseil de sécurité de l'ONU. L'élection doit avoir lieu au mois de juin ; deux places sont à repourvoir et deux Etats sont candidats, la Suisse et Malte. Sauf imprévu, la Suisse pourrait donc se retrouver pour les deux prochaines années au sein de l'organe exécutif de l'ONU, qui a la responsabilité principale du maintien de la paix et

de la sécurité internationale et qui, pour cela, dispose du droit d'imposer des sanctions et d'ordonner des interventions militaires.

Ce siège au Conseil de sécurité est depuis longtemps une ambition du Conseil fédéral. On l'évoquait déjà au moment de l'adhésion à l'ONU en 2002 et la candidature helvétique a été officialisée en 2011. Au cours de la dernière décennie, l'idée a pu séduire le monde politique : la Suisse allait enfin « jouer dans la cour des grands ». Car c'est bien de cela qu'il s'agit ! Le Conseil de sécurité, créé au lendemain du dernier conflit mondial, rassemble à titre permanent les cinq puissances victorieuses – Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie et Chine – qui disposent chacune du droit de veto, ainsi que dix membres non permanents élus chacun pour deux ans.

En résumé, la Suisse s'apprête à rejoindre un organe stratégique conçu pour prendre position sur les conflits qui secouent le monde et pour infliger des sanctions économiques ou militaires, ce qui est incompatible avec une véritable politique de neutralité. En outre, cette instance se révèle largement inopérante face aux conflits actuels dès lors qu'elle est dominée par quelques Etats puissants dont les intérêts géostratégiques divergent fortement. Pour couronner le tout, l'accession de la Suisse au Conseil de

sécurité se concrétise au moment précis où le monde est plongé dans une crise politique et militaire particulièrement grave entre l'Est et l'Ouest.

Au sein du Parlement, certaines voix s'en inquiètent et demandent le retrait de la candidature helvétique. Le Conseil fédéral a pris position, le 16 février, en ressortant les slogans d'il y a vingt ans : « *Une adhésion au Conseil de sécurité est dans l'intérêt de la Suisse. Elle lui permet de s'engager de manière influente en faveur de la paix et de la sécurité [...].* » Toutefois, face aux derniers développements de la crise ukrainienne, un débat de fond a été annulé à la dernière minute cette semaine. (...)

*Centre patronal vaudois
(L'Agefi – 25/02/2022)*

MESSE À SAINT-PIERRE DE GENÈVE

La dernière messe célébrée dans la cathédrale Saint-Pierre de Genève, en 1535, s'était terminée en émeute. Les protestants se sont jetés sur les prêtres présents et les ont chassés. Ils ont ensuite jeté à bas les statues et les objets du culte, considérés comme idolâtres. L'église a servi depuis uniquement au culte réformé.

La cathédrale est devenue propriété de l'Eglise nationale protestante de Genève en 1907, quoique ce titre soit contesté par certains catholiques. En effet, l'église avait été attribuée aux réformés en raison de leur nombre

supérieur. Mais cela fait déjà plusieurs années que les catholiques sont fortement majoritaires dans le canton de Genève. Il avait cependant été convenu, depuis deux ans, que les catholiques pourraient y célébrer une messe, cérémonie reportée depuis pour cause de crise sanitaire. C'est donc le samedi 5 mars 2022 qu'elle a finalement eu lieu. Las ! Comme il était loisible de le craindre, cela n'a été que pour promouvoir un œcuménisme débridé.

Même si le célébrant, l'abbé Pascal Desthieux – ou plutôt l'un des célébrants de cette concélébration – a affirmé : « *On n'a pas fusionné nos deux Eglises* », il faut remarquer que le « clergé » protestant était présent dans le chœur aux côtés du clergé catholique pendant toute la cérémonie. Était-ce simple figuration ?

Au cours de son sermon, le célébrant – qui est vicaire épiscopal pour le canton de Genève – a tenu à demander pardon « *pour les fautes contre l'unité* », les actes de moquerie ou de défiance à l'égard de la communauté réformée. Il a aussi redit la volonté de « *nous enrichir mutuellement de nos différences* ». Ce qui est une grave atteinte à la sainteté et à l'unicité de l'Eglise. En effet, Jésus-Christ est la Vérité comme il l'a affirmé : « *Je suis la Voie, la Vérité et la Vie.* »

(...) Ce faux œcuménisme ne s'est pas contenté de mots, il est passé aux

actes. L'abbé Desthieux a en effet imposé les cendres au responsable protestant, le pasteur Rolland. Ce qui, en soi, abstraitement, pourrait à la rigueur se concevoir, puisque ce sacramental peut être conféré même aux non-catholiques. Mais dans ce cas, cela ne pourrait se faire qu'en privé. En revanche, ce qui a suivi est parfaitement injustifiable. En effet, le célébrant a reçu à son tour les cendres des mains du pasteur. Faut-il rappeler que ce sacramental ne peut être imposé que par un prêtre ? Et que le geste du pasteur n'a absolument aucune valeur liturgique ? En fait, le vicaire épiscopal n'a pas reçu les cendres, mais un simulacre. De plus, c'est un scandale au sens propre. Les 1'500 fidèles présents, qui n'ont sans doute pas la formation suffisante, ont dû penser que la cérémonie était licite et valide et, de là, ils ont pu en déduire que le pasteur avait une sorte de pouvoir sacerdotal, alors qu'il n'en possède aucun. Il était déjà navrant de songer que ces retrouvailles avec un bâtiment qui a été construit pour le culte catholique, et qui l'a accueilli pendant plus de mille ans, s'effectueraient par le biais d'un culte catholique réformé. Mais il est encore plus affligeant de constater que ce ne fut qu'un prétexte pour des déviations qui n'en finissent pas d'empoisonner l'Eglise du Christ. *Usquequo Domine ?*

(fssp.x.news – 08/03/2022)

AVORTEMENT SANS RESTRICTION

L'OMS, soi-disant Organisation mondiale de la « Santé », « recommande » que « les femmes et les jeunes filles puissent accéder à l'avortement quand elles en ont besoin », et de « supprimer les restrictions inutiles sur le plan médical »: « la criminalisation, des délais obligatoires d'attente, le fait d'imposer l'accord d'autres personnes – conjoints ou famille – ou d'institutions, et le fait d'interdire l'avortement au-

delà d'un certain stade de la grossesse. » Les femmes doivent pouvoir avorter (...) sans aucune restriction. Au nom de la « santé reproductive ». On remarquera toutefois que (...) désormais on doit parler des « personnes » (comme dans la loi argentine, par exemple), et non des « femmes et des jeunes filles », puisque les « transgenres » aussi peuvent avorter...

Yves Daoudal (yvesdaoudal.hautefort.com – 09/03/2022)

CAMP SAINT JOSEPH

du 17 au 29 juillet 2022

et les aventures
du Père De Smet
en Amérique

Une oeuvre d'éducation de la
Fraternité Sacerdotale Saint Pie X



Pour les garçons de 8 à 13 ans

à ZINAL

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

abbé Jean-Baptiste de Sereys
Séminaire international Saint-Pie X
Ch. du Séminaire 5 / CH-1908 RIDDES
camp.st.joseph@fsspx.ch

COMMENT NOUS AIDER :

Prier et nous faire connaître
Nous soutenir par des dons
IBAN :
CH82 0026 5265 6502 1340 X



UNE PAGE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LE PÈRE LÉON VEUTHEY (1896-1974), UN HOMME DONNÉ COMPLÈTEMENT À DIEU

Un édit du Vicariat de Rome du 12 février 1999 a introduit sa cause de béatification. En octobre 2002, le cardinal Camillo Ruini a ouvert son procès en canonisation dans le diocèse de Rome, où il est décédé. Il a été déclaré vénérable le 17 mars 2021 par le pape François.

Enfance et jeunesse

Sixième enfant d'une famille de sept, le Père Léon Veuthey naît en Valais le 3 mars 1896. Il est baptisé en l'église de Collonges, dont dépend son village natal, Dorénaz, et reçoit le prénom de Clovis. Comme tous les habitants de Dorénaz à la fin du siècle dernier, ses parents, Jean-Pierre et Euprosine, née Jordan, sont agriculteurs.

Le jeune Clovis suit d'abord les classes primaires de son village. Mais son instituteur repère chez lui des dons intellectuels exceptionnels. Il l'engage donc à se présenter en 1911 à l'École normale de Sion, confiée alors à des religieux marianistes.

Ses études sont gravement perturbées par une affection pulmonaire, en avril 1913. Le médecin juge son état de santé si précaire qu'il n'autorise pas son transfert à l'hôpital. Après deux mois de soins à l'infirmierie de

l'école, le jeune homme peut rentrer à la maison et passe l'été à La Giète, alpage situé à 1350 m., au-dessus de Dorénaz, pour parfaire sa convalescence.

Dès l'automne 1913, il est appelé à donner des cours du soir à des jeunes de 16 à 19 ans, lui-même étant âgé de... 17 ans ! On imagine la fermeté dont il doit faire preuve pour asseoir son autorité ! L'hiver suivant, il enseigne dans le hameau de Miéville, dépendant de la commune de Vernayaz, sur la rive gauche du Rhône. Puis, dès 1915, c'est Dornénaz qui a de nouveau recours à ses services, d'abord pour la classe d'Allesse – petit hameau situé à 900 m. d'altitude –, avec tous les degrés d'enseignement, de 7 à 15 ans, puis pour l'école principale de Dorénaz. Les biographes du Père Léon possèdent des témoignages précis sur cette période de sa vie, grâce à un ancien élève devenu



Doré au début du XX^e siècle

journaliste, Sylvain Maquignaz. Par lui, nous savons que Clovis Veuthey avait le souci constant d'élargir le programme scolaire, notamment en y introduisant des notions d'hygiène et de botanique, et de soigner des matières souvent négligées alors, comme le chant et la gymnastique. Mais ce qui frappe surtout les élèves, ce sont le dévouement et la générosité de leur maître. Sylvain Maquignaz raconte qu'il n'hésitait pas à payer de ses maigres ressources divers frais que la pauvreté de ses élèves ne leur permettait pas d'assumer.

La proximité de l'Abbaye de Saint-Maurice et de son collège offre au jeune instituteur la possibilité d'entretenir des contacts réguliers avec les religieux de ce vieux monastère, qui desservent par ailleurs la paroisse de Collonges-Doré, appelée Outre-Rhône. Apprécié pour ses qualités

humaines et pour sa compétence, il est engagé en 1919 pour remplacer un professeur au Collège Saint-Charles de Porrentruy, tenu par les chanoines de Saint-Maurice.

Les débuts de sa vie religieuse

C'est durant cette période que Clovis Veuthey éprouve pour la première fois le désir de devenir prêtre. Comme on peut le lire dans son Jour-

nal de noviciat, il entend cet appel en juillet 1920, à Zurich, où il est venu consulter un jésuite valaisan, le Père de Chastonay. Sa décision définitive est prise dans l'église des Cordeliers de Fribourg, après une période de difficile recherche.

Le 5 octobre 1921, il entre au noviciat des Frères mineurs conventuels (Cordeliers), à Schwarzenberg, en Bavière. Un an plus tard, le 19 octobre 1922, il y fait profession, avant de revenir en Suisse pour la poursuite de ses études. On peut relever le courage lucide de ses supérieurs, qui lui permettent de suivre sa vocation malgré les graves ennuis de santé – fréquentes hémorragies – qui perturbent les premiers mois de sa vie religieuse. Avec sagesse, son Père maître l'engage à limiter son zèle ascétique, trop dangereux pour un état de santé aussi fragile. Toute

sa vie, il portera cette épreuve, avec sérénité et discrétion, veillant à éviter les courants d'air auxquels il est particulièrement sensible, n'avouant pas volontiers ses difficultés à digérer certains mets.

Le 25 juillet 1925, il prononce ses vœux perpétuels à Fribourg, et il est ordonné prêtre trois semaines plus tard, le 16 août 1925, avant de célébrer sa première messe à Collonges. Sa maturité personnelle et son âge – il a 29 ans, et les vocations tardives sont relativement rares à cette époque – permettent à ses supérieurs d'abrégé quelque peu sa période de formation.

De 1926 à 1929, il dirige à Fribourg le Pensionnat du Père Girard¹, tenu par les Cordeliers, pensionnat ouvert aux jeunes étudiants qui doivent vivre en internat. Simultanément, il donne des cours au Collège

(1) Grégoire Girard, dit le Père Girard (1765-1850), ofm conv., l'un des principaux créateurs de l'école publique en Suisse. Il mit l'accent sur un enseignement vivant de la langue, propre à transmettre simultanément des valeurs morales et religieuses. Pour ce faire, il créa une Grammaire des campagnes à l'usage des écoles rurales du canton de Fribourg (1821).

Saint-Michel, de 1925 à 1929, puis de 1930 à 1932, une année d'interruption lui permettant d'achever de soutenir, le 16 juillet 1930, sa thèse de doctorat en philosophie, thèse consacrée à son illustre confrère – comme religieux et comme pédagogue –, le Père Girard.

Première période romaine

En 1932, ses supérieurs l'appellent à Rome, comme professeur de philosophie au Collège de la Propagation de la foi – appelé sommairement Collège de la Propagande, adaptation simplifiée du titre officiel « de propaganda fide » – et au Collège séraphique international des Cordeliers, à la Via San Teodoro, où il réside. De 1934 à 1936, il est vice-recteur du Collège séraphique. Il y enseigne la théologie ascétique et mystique dès 1935, et l'histoire des religions dès 1938. Plusieurs publications jalonnent ces années romaines, ce qui lui vaut en 1940 le titre de Maître en théologie.

Mais son activité ne se limite pas à ces tâches académiques. De 1945 à 1954, il est assistant général de son Ordre, et « Socius » du Maître général, de 1948 à 1954, charge qui l'amène à voyager en divers pays



Portrait du Père Grégoire Girard (1765-1850)

d'Europe. C'est en 1945 également qu'il participe à la fondation d'un mouvement de spiritualité, la Croisade de la charité², qui se transforme plus tard en Croisade de l'unité : la rencontre de Chiara Lubich (1920-2008), fondatrice du mouvement des Focolari³, conduit en effet à la fusion de ces deux institutions très proches l'une de l'autre. Pendant quelque temps, Père Léon est assistant ecclésiastique du mouvement, dont il rédige la charte, en quatre opuscules qui



*Le père Léon Veuthey
vers 1940*

(2) En 1943, il envoie son projet de « Croisade de la Charité » au pape Pie XII, qui démarre officiellement à Assise le 24 mai 1945.

(3) « *Le Mouvement des Focolari, fondé à Trente (Italie) en 1943 par Chiara Lubich, naît de la contestation de l'Eglise et du monde. (...) L'utopie religieuse des focolarins conduit à une nouvelle conception de la religiosité et à une réforme de l'Eglise. La réhabilitation des laïcs, de la virtuosité religieuse et de la sainteté à laquelle les focolarins aspiraient, sera sanctionnée par le concile Vatican II.* » Virginie Alnet, « *Sociologie d'une utopie religieuse : l'étude du mouvement des Focolari* », thèse de doctorat soutenue le 8 décembre 2009 à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) de l'université de Trente.

sont présentés au Pape Pie XII le 9 mai 1946.

Durant toutes ses années romaines, même durant la guerre, Père Léon vient passer chaque été quelques semaines de vacances en Suisse, dans son couvent de Fribourg et dans sa famille, en Valais. Il apprécie tout particulièrement ses quelques jours de détente à La Giète, où il retrouve la vie simple de son enfance, parcourant forêts et alpages avec les membres de sa famille.

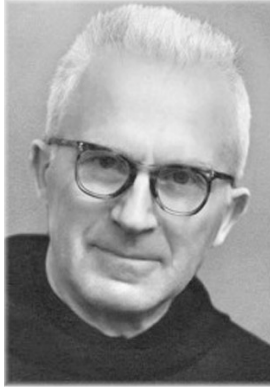
Ses neveux et nièces se souviennent bien des célébrations, simples et ferventes, devant le chalet de La Giète, ou de la bénédiction de la croix, le 15 août 1939. Ils se rappellent aussi les nombreuses randonnées accomplies avec Père Léon, qui aimait la nature et la marche en montagne, même si jamais il ne se serait autorisé, pour plus de commodité, à quitter sa soutane, ne fût-ce que pour quelques heures. Tout l'intéresse : le nom des cimes, les fleurs, les arbres. Et pour satisfaire cette curiosité – un trait tout particulier de son caractère – il tient toujours, pour le retour, à emprunter un autre chemin, car il aime découvrir d'autres paysages, d'autres points de vue, même s'il faut parfois traverser des forêts abruptes, dépourvues de sentier !

L'exil à Bordeaux

Ce trait de caractère est peut-être la cause des difficultés qui, en 1954, provoquent la brusque interruption de sa « carrière » romaine. Dans un milieu académique où le thomisme règne en maître⁴, Père Léon tient à ouvrir les horizons, en spiritualité, en théologie et en philosophie. Cela lui vaut des oppositions de la part de certains de ses collègues enseignants. A la grande déception de ses élèves, qui trouvent en lui un maître attentif aux problèmes de l'époque, son mandat de professeur au Collège de la Propagande de la foi lui est retiré.

Soucieux sans doute d'éviter toute polémique, ses supérieurs envoient

(4) Le P. Réginald Garrigou-Lagrange (1877-1964), spécialiste renommé de la pensée thomiste, s'emportait contre des querelles de noms où la mauvaise foi côtoyait l'opportunisme partisan : « Plusieurs molinistes, dès qu'on touche les questions de la prescience, de la prédestination et de la grâce, appellent le thomisme classique bannézianisme pour pouvoir continuer à s'appeler eux-mêmes thomistes. Pour les théologiens informés, c'est là une plaisanterie, une vraie comédie. Il importe de le rappeler. » *La synthèse thomiste*, Paris, Desclée de Brouwer, 1946, p. 34.



*Le père Léon Veuthey
vers la fin de sa vie*

alors Père Léon dans la paroisse de Cypressat, à Bordeaux, confiée à la Province suisse des Cordeliers. Il y reste onze ans, découvrant, comme vicaire,

les réalités concrètes de la vie pastorale, le ministère dans les milieux défavorisés, la catéchèse enfantine où il réussit, malgré un énorme décalage, à exploiter ses talents de pédagogue, faisant preuve, selon ses supérieurs, d'une « dose insoupçonnée de créativité ».

Ce départ pour Bordeaux constitue une rude épreuve pour Père Léon. Mais ni ses confrères, ni les personnes qui ont trouvé en lui un guide spirituel aussi respectueux qu'attentif, ni les membres de sa famille ne perçoivent chez lui la moindre amertume.

Au contraire, ses paroissiens bordelais gardent de Père Léon le souvenir d'un homme serein, bon et généreux, toujours aimable et disponible. Ayant passé de la chaire universitaire à la catéchèse enfantine, de la responsabilité d'assistant général de l'Ordre à celle de vicaire dans une paroisse de banlieue, il profite de cette épreuve, comme il le confesse dans une lettre datée d'août 1954, pour réaliser sa « donation complète » à Dieu. Il s'y préparait depuis longtemps, écrivant,

le 5 novembre 1947 : « *Il me semble que plus rien ne pourrait me troubler, même si le monde entier s'écroulait.* »

Retour à Rome

En 1965, les supérieurs du Père Léon le rappellent à Rome, où il passe les neuf dernières années de sa vie. Il y retrouve de jeunes confrères étudiants venus du monde entier, dans le nouveau Seraphicum international, construit au sud de la ville. Il en devient le directeur spirituel, tout en poursuivant ses recherches personnelles et la rédaction de ses livres.

Intense activité, en dépit de problèmes de santé qui ont marqué toute sa vie mais s'accroissent avec l'âge : bronchite chronique accompagnée de fièvre, allergies diverses et, pour aggraver encore la situation, maladie de Parkinson (1970). Les remèdes prescrits par les médecins pour calmer les tremblements sont partiellement

efficaces, mais ils provoquent des effets secondaires pénibles : troubles de mémoire, hallucinations. Père Léon se sert de cette ultime épreuve pour parfaire le don total de lui-même qu'il a cultivé durant toute sa vie de religieux. Il accepte son état avec une sérénité exemplaire, comme le confirment les multiples témoignages de personnes qui lui sont proches.

Il fait un ultime séjour à l'Hôpital Gemmeli, à Rome, où il meurt le 7 juin 1974.

Ses supérieurs font graver sur sa tombe la brève formule par laquelle un de ses plus célèbres confrères, saint Maximilien Kolbe, l'avait défini après leur rencontre à Rome, peu de temps avant la guerre : *uomo soprannaturale*, un homme surnaturel.

MICHEL VEUTHEY

(Notice parue dans le livre « Père Léon Veuthey, "Journal de noviciat" », 1996)

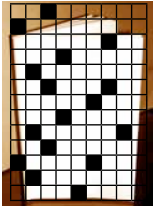
PÈLERINAGE DE LA TRADITION D'ÉCÔNE À VÉROLLIEZ

Samedi 7 mai 2022

pour les vocations sacerdotales et religieuses

- 08h30 Messe à Ecône
- Déjeuner tiré du sac
- 10h00 Départ du pèlerinage
- Les chauffeurs amènent leur voiture à Vérolliez et sont ramenés par bus au pèlerinage*
- 13h00 Repas tiré du sac au coude du Rhône (13^e km)
- 14h00 Suite du pèlerinage
- 17h00 Arrivée à Vérolliez (25^e km) / Prière sur le champ des martyrs
- 18h00 Clôture du pèlerinage à Vérolliez





DÉCOUVREZ UN AUTEUR, UN LIVRE

TÉLÉGRILLES N° 132

Remplissez la grille alphabétique ci-contre avec les mots répondant aux définitions. Répartissez toutes les lettres dans la grille carrée ci-dessous, chacune selon son numéro. ① La grille carrée vous donnera une citation extraite d'un livre et ② la première colonne verticale de la grille alphabétique vous donnera l'initiale du nom et le début du titre de l'ouvrage dont il manque les mots "XX^e siècle". ➡ Votre réponse doit comporter les éléments ① et ② !

L 1	M 2	C 3	P 4	S 5	I 6		H 7	D 8	B 9	Q 10	R 11	T 12	F 13	
Z 14	X 15	U 16		Y 17	E 18	J 19	V 20	R 21		G 22	Q 23	I 24	K 25	O 26
A 27	P 28	T 29		V 30		B 31	J 32		N 33	H 34	Y 35	C 36	S 37	F 38
Z 39	G 40	A 41		U 42	K 43	D 44		M 45	T 46	B 47	V 48	O 49	E 50	L 51
C 52	X 53		P 54	Q 55	F 56	S 57	Y 58	N 59	Z 60	T 61	A 62	I 63	X 64	D 65
K 66		W 67	M 68	G 69	Q 70	J 71	F 72	L 73	B 74	R 75		E 76	W 77	
C 78	H 79	N 80	O 81		Y 82	R 83		K 84		M 85	Z 86	S 87	L 88	G 89
E 90	A 91	O 92	F 93	H 94	C 95		D 96	X 97	T 98		M 99	U 100		K 101
X 102		Y 103	I 104	Q 105	N 106	G 107	O 108	A 109	P 110	F 111	T 112	C 113	M 114	
Z 115	S 116	H 117		R 118	L 119		I 120	V 121	O 122	G 123	E 124		N 125	W 126
S 127	P 128	Y 129	L 130	X 131	V 132		J 133	W 134	C 135	B 136	R 137	A 138	K 139	D 140
E 141	Y 142	Q 143	I 144	P 145	X 146		Z 147	M 148	T 149		K 150	F 151	Q 152	H 153
J 154	O 155	B 156	V 157		E 158	U 159	N 160		D 161	Q 162	J 163	G 164	Y 165	R 166
S 167	Z 168	A 169		L 170	K 171		M 172	B 173	H 174	C 175		I 176	N 177	D 178
U 179		S 180	J 181	I 182	F 183	O 184	W 185	P 186	A 187	E 188				



A	27	109	91	62	41	138	169	187
B	31	136	47	156	74	173	9	
C	36	135	52	113	78	175	3	95
D	44	8	161	140	96	178	65	
E	76	124	50	141	18	158	90	188
F	93	72	111	13	56	151	38	183
G	107	69	22	123	40	164	89	
H	117	94	7	79	153	174	34	
I	120	176	144	24	63	182	6	104
J	133	32	154	19	181	71	163	
K	150	25	139	43	101	84	171	66
L	170	73	119	88	130	1	51	
M	172	45	68	2	114	85	148	99
N	177	125	33	160	59	106	80	
O	184	81	108	26	49	92	155	122
P	4	110	145	54	28	128	186	
Q	10	23	143	70	162	152	105	55
R	21	137	75	11	166	83	118	
S	57	167	87	127	5	180	37	116
T	61	112	149	98	46	12	29	
U	100	159	42	16	179			
V	132	48	20	30	121	157		
W	67	126	185	134	77			
X	53	97	15	64	131	146	102	
Y	82	58	165	17	129	103	35	142
Z	14	115	147	168	39	60	86	

- A Cimetière de Paris (deux mots)
- B Préposé à l'ascenseur
- C D'un des cinq continents habités
- D Qui contient du sel marin
- E Relation mathématique logique
- F Cultivé
- G Alliage de laiton et de zinc
- H Arbre ornemental
- I Transperça la coque
- J Feuilleté sucré ou salé
- K Supports orthopédiques
- L Tissage
- M La réponse à mes questions
- N Qui présente des découpures profondes
- O L'ensemble du personnel
- P Maillot de corps en Belgique
- Q Carreau servant au dallage
- R Quand la première tranche est coupée
- S Tua sans pitié
- T Fait du pain
- U Un saint Jean, fêté le 19 août
- V Métal numéro 22
- W Ville d'Allemagne ou manger en allemand
- X Adeptes du courant majoritaire de l'islam
- Y Secte protestante née au début du XIX^e siècle en Suisse romande
- Z Est 20^e chez les Grecs

SOLUTION DE LA PRÉCÉDENTE TÉLÉGRILLE :

« *Le Séminaire connaît vers la fin du concile une forte tension interne, de la part de séminaristes qui contestent et refusent le concile et tentent de redresser le Séminaire : ils finiront par (quitter Santa Chiara et suivront plus tard) [suivre] Monseigneur Lefebvre à Ecône.* » (Philippe Levillain, Philippe Boutry et Yves-Marie Fradet), "Le Séminaire français de Rome" [150 ans au cœur de Rome, Le Séminaire français (1853-2003)]

☒ Envoyez-nous vos réponses jusqu'au 10 mai 2022



VIE SPIRITUELLE

LES EXERCICES SPIRITUELS EN SUISSE ROMANDE

« Pourquoi [est-il nécessaire que vous preniez du temps pour] vous éloigner du monde ? Pour réfléchir sur le grand don que le bon Dieu vous a fait en vous donnant une âme, et surtout pour recevoir la lumière de la grâce. »

Mgr Marcel Lefebvre (*La Vie spirituelle*)

Sauf mention contraire toutes les retraites ont pour prédicateurs les abbés Philippe Lovey et Bernard Carron.

Retraites de Saint Ignace pour Messieurs et Jeunes gens :

- du lundi 22 au samedi 27 août 2022
- du lundi 26 au samedi 31 décembre 2022

Retraites de Saint Ignace pour Dames et Jeunes filles :

- du lundi 6 au samedi 11 juin 2022
- du lundi 7 au samedi 12 novembre 2022

Retraites pour foyers chrétiens (couples) :

- du lundi 2 au jeudi 5 mai 2022
- du lundi 28 novembre au jeudi 1^{er} décembre 2022

Retraite mariale montfortaine (mixte) :

- du lundi 8 au samedi 13 août 2022
- prédicateurs : abbés Claude Pellouchoud et Thibaud Favre*

Retraite de vie chrétienne (mixte) :

- du lundi 25 au samedi 30 juillet 2022

Renseignements et inscriptions :

Maison « Domus Dei » / Route de la Vudalla 30 / 1667 Enney
tél. 026 921 11 38 / courriel : domusdei@fsspx.ch



MENZINGEN ZG 6313	Maison généralice Priorat Mariä Verkündigung Schwandegg	P. DAVIDE PAGLIARANI, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL MGR ALFONSO DE GALARRETA ET P. CHRISTIAN BOUCHACOURT, ASSISTANTS GÉNÉRAUX P. FOUCAULD LE ROUX, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL P. EMERIC BAUDOT, ECONOMO GÉNÉRAL P. ARNAUD SÉLÉGNY - P. MICHAËL DEMIERRE P. RAPHAËL GRANGES - P. LAURENT DÉSAUTARD
RICKENBACH SO 4613	Maison du district Priorat St. Niklaus von Flüe Solothurnerstrasse 11	P. THIBAUD FAVRE, SUPÉRIEUR DE DISTRICT P. PHILIPPE LOVEY, ASSISTANT DE DISTRICT P. DAVID KÖCHLI, PRIEUR, ECONOMO DE DISTRICT P. YANN VONLANTHEN - P. TOBIAS ZAHNER P. EMMERICH JEINDL
ECÔNE VS 1908	Séminaire International Saint-Pie X Ch. du Séminaire 5 / Ecône	ABBÉ BERNARD DE LACOSTE, DIRECTEUR MGR BERNARD TISSIER DE MALLERAIS, RÉSIDENT ABBÉ CLAUDE BOVIN ABBÉ JEAN-MICHEL GLEIZE ABBÉ CHRISTIAN THOUVENOT ABBÉ VINCENT D'ANDRÉ
ENNEY FR 1667	Maison « Domus Dei » Rte de la Vudalla 30	ABBÉ LUKAS WEBER, PRIEUR ABBÉ BERNARD CARRON ABBÉ GREGOR IMHOLZ
LUZERN LU 6014	Priorat St. Josef Luzernerstrasse 90	P. THOMAS SUTER, PRIEUR P. HEINRICH MÖRGLI P. STEFAN BIEDERMANN
OBERRIET SG 9463	Priorat St. Karl Borromäus Staatsstrasse 87	P. MATTHIAS GRÜN, PRIEUR P. OTTO HUWILER P. MARTIN BERGER
ONEX GE 1213	Prieuré St-François de Sales Ch. de la Genève 10	ABBÉ JEAN DE LOÏE, PRIEUR ABBÉ GÉRARD HERRBACH ABBÉ THIBAUT DE MAILLARD
SALVAN VS 1922	Noviciat Ste-Thérèse de l'E.-J. La Combe 22	ABBÉ NIKLAUS PFLUGER, SUPÉRIEUR ABBÉ PIERRE-MARIE MARET
SIERRE VS 3960	Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25	ABBÉ ALAIN MARC NÉLY, PRIEUR ABBÉ OLIVIER BERTEAUX ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD
VOUVRY VS 1896	Prieuré St-Antoine Avenue du Valais 14	ABBÉ ANDRÉ MARET, PRIEUR ABBÉ CHRISTIAN GRANGES ABBÉ ALEXANDRE MARET
WANGS SG 7323	Institut Sancta Maria Vorderbergstrasse 2	P. FIRMIN SUTER, RECTEUR MGR VITUS HUONDER, RÉSIDENT P. LEONHARD AMSELGRUBER P. JEAN-JACQUES UDRESSY P. MARKUS KRETZ - P. SEVERIN ZAHNER P. MARKUS KRAUTSCHNEIDER
WIL SG 9500	Priorat der Heiligen Familie St. Gallerstrasse 65	P. FIRMIN UDRESSY, PRIEUR P. GEORG KOPF, RECTEUR, ASSISTANT DE DISTRICT P. STEFANO BELLUNATO P. CHRISTOPHE CONUS



Horaire des messes pour la Suisse occidentale

adresses des prieurés à l'intérieur du bulletin ou en ligne : fssp.ch/fr/centres-de-messe

Lieu – adresse	Dimanche	Semaine
Ecole Saint-François de Sales Rue Gaudy-le-Fort 23 1213 ONEX GE	—	07h15 (lu-sa) en période scolaire : 11h10 (je-ve)
Oratoire Saint-Joseph Avenue Cardinal Merillod 9 1227 CAROUGE GE	08h00 09h30 - 11h15 18h30	18h30 (lu-ve) 08h30 (sa)
Chapelle Notre-Dame de Lourdes 2770, route du Lac / Le Vivier 39220 LES ROUSSES (FRANCE)	10h00	18h00 (sa)
Eglise du Saint-Esprit Rue de la Prévôté 1 2800 DELÉMONT JU	09h15	18h30 (me, ve) 09h15 (1 ^{er} sa)
Chapelle de la Présentation de Marie Chemin de Montolivet 19 1006 LAUSANNE VD	10h00	18h30 (me, ve), 18h00 (sa) (juillet/août : pas de messe les ve et sa)
Carmel Marie Reine des Anges Chemin des Curnilles 30 1071 CHEXBRES VD	07h45	08h00
Eglise Notre-Dame de Lépante Rue de la Gare 24 1820 MONTREUX VD	10h15	18h30 (ma, je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)
Maison de retraites <i>Domus Dei</i> Rte de la Vudalla 30 1667 ENNEY FR	07h30 09h30	07h15, mercredi 07h15 & 18h30 (1 ^{er} je 19h30, 1 ^{er} ve 18h30, 1 ^{er} sa 7h15)
Notre-Dame Gardienne de la Foi Route du Coteau 6 1763 GRANGES-PACCOT FR	09h30	18h30 (ma, ve, 13) 18h00 (1 ^{er} sa)
Chapelle Saint-Antoine Avenue du Simplon 100 E 1870 MONTHEY VS	08h00 09h30 18h30	08h00 (lu, me, sa) 18h30 (ma, je, ve)
Noviciat Ste-Thérèse de l'Enfant-Jésus La Combe 22 1922 SALVAN VS	10h00	07h15
Eglise du Cœur Immaculé Séminaire international Saint-Pie X Chemin du Séminaire 5 1908 ECÔNE/RIDDÉS VS	07h15 08h30* 10h00	06h00*, 7h15 (6h50 fêtes*), 17h30* (* – sauf en période de vacances)
Chapelle de la Sainte-Famille Rue de la Bourgeoise 9 1950 SION VS	09h30 18h00	18h00 (lu, ma, me et ve) 07h45 (je, sa)
Prieuré du Sacré-Cœur Route des Lacs 25 3960 SIERRE VS	08h00	06h45 (lu, ma, me, ve et sa) 18h30 (je, 1 ^{er} ve, 1 ^{er} sa)